09211

ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

HAUT - COMMISSARIAT

RAPPORT D'ACTIVITES DU HAUT - COMMISSARIAT

ET DES STRUCTURES PROVISOIRES D'EXPLOITATION DES BARRAGES

EXERCICE 1991

ER/HC/91 - 121

DECEMBRE 1991

00341

1.1. - PROJET ENERGIE

1.1.1. Rappel

A l'issue de sa 32ème Session Ordinaire tenue à Nouachott les 16 et 17 Juillet 1991, le Conseil des Ministres de l'OMVS a demandé au Haut-Commissariat de continuer à déployer les efforts pour l'application de la Résolution 225/CM/ML/B et de rendre compte au Conseil de l'ensemble des difficultés rencontrées. Le Haut-Commissariat devra tout mettre en oeuvre pour le démarrage et la réalisation dans les meilleurs délais de toutes les études d'exécution en vue de la mise en service de la centrale hydroélectrique de Manantali et du réseau d'interconnexion au plus tard en 1996.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres a souhaité pouvoir examiner au plus tôt les conclusions de l'étude de la Banque Mondiale. Il a invité le Haut-Commissariat à faciliter à la Banque Mondiale l'accès à toute information dont elle a besoin et susceptible d'accélérer son étude pour l'amener à tenir le délai de fin Septembre 1991 pour la réunion du sous-comité du Comité Consultatif de l'OMVS, tel qu'elle s'est engagée à le faire, lors de la mission du Conseil des Ministres à Washington les 9 et 10 Mai 1991.

1.1.2. - Activités autour du Projet

a) - s'agissant de l'application de la Résolution 225/CM/ML/B le Haut-Commissariat a saisi la communauté des bailleurs de fonds pour expliquer son opportunité basée sur l'unité et la solidarité sous-régionales.

Malgré une mission en deux temps du Conseil des Ministres (Mars et Mai 1991) auprès des bailleurs de fonds, il n'a été possible ni d'appliquer la Résolution, ni de faire démarrer les études.

Pour les trois bailleurs de fonds (France, Canada, Allemagne) dont les réactions ont été portées à la connaissance du Conseil des Ministres réuni à Nouakchott en Juillet 1991, le Haut - Commissariat avait par ailleurs proposé des projets de lettres à la signature du Président du Conseil pour leur confirmer la volonté des Etats-membres de voir le réaménagement approuvé et pris en compte dans les termes de référence de l'ingénierie des lignes. Ces lettres n'ont pu être signées et, entre temps, ces bailleurs de fonds avaient confirmé leur position antérieure au cours de la réunion du sous-comité du Comité Consultatif les 30 Septembre et 1er Octobre 1991 à Dakar.

Par lettre 2681/DDRI/91 du 16 Septembre 1991, la BOAD a informé le Haut-Commissariat "qu'elle est d'avis que le tracé double terne résulte du scénario optimal qui a déjà fait l'objet d'un consensus avec la plupart des bailleurs de fonds. Une solution alternative ne pourrait être envisagée que si elle offre des conditions de rentabilité équivalentes".

Le calendrier de réalisation du Projet n'a donc pas pu être respecté, afin d'assurer la mise en service de la centrale de Manantali en 1996, pour les raisons suivantes :

- la position sur la question du réaménagement des bailleurs de fonds concernés par les études;

- la position de la Banque Mondiale et, en particulier, l'impossibilité de la tenue à temps de la réunion du Sous-Comité chargé d'aplanir les divergences avec celle ci, par l'indisponibilité des études qu'elle a entreprises.

On rappelle cependant que les dossiers de consultation sur la base du scénario optimpal retenu par les bailleurs de fonds avaient pourtant été finalisés et les dispositions arrêtées pour le lancement des études.

b) - La réunion du sous-comité chargé d'aplanir les divergences avec la Banque Mondiale s'est finalement tenue les 30 Septembre et 1er Octobre 1991 à Dakar.

Le compte-rendu de cette réunion est soumis à la présente session du Conseil.

On sait que la Banque Mondiale, ayant émis des réserves sur la faisabilité du Projet avait décidé de procéder à une évaluation du Projet par l'élaboration de l'étude d'un Projet parallèle à laquelle elle s'était étroitement associée avec les Sociétés Nationales d'électricité. Celles-ci, selon elles, n'avaient pas été associées à la préparation, à l'exécution et à l'examen du projet retenu par l'OMVS et les bailleurs de fonds.

Il ressort de l'examen de l'étude de la Banque Mondiale par le sous-comité technique, les observations et conclusions suivantes :

- l'étude de la Banque a confirmé la rentabilité globale du Projet Energie et en particulier le tracé biterne fleuve,

- le sous-comité est prêt à faire démarrer les études projetées moyennant la résolution de la question du réaménagement de la ligne Ouest. Il a été retenu que les termes de référence de l'étude d'exécution des lignes, postes, du dispatching et de la tarification incorporent les éléments de l'étude de la Banque permettant d'améliorer la rentabilité du Projet, notamment la prise en compte d'une variante monoterne pour la ligne Ouest,

- l'impact de la crue artificielle sur la production d'énergie électrique est très faible et sans conséquence majeure,

- la Banque Mondiale marque son intérêt pour la réalisation du Projet et est prête à le soumettre à son Conseil d'Administration sous réserve d'une étude environnementale nécessaire à son évaluation du Projet et d'une étude institutionnelle portant sur la préparation et l'exécution du Projet ainsi que sur l'exploitation et la gestion des installations futures.

Malgré tout ce qui précède, la Banque pousuit une étude dite additionnelle du réseau 225 KV de la centrale de Manantali (scénarios monoterne et biterne allégé).

La solution monoterne avait déjà été examinée dans les études de faisabilité du Projet en 1985 par le Groupement Manantali, en 1987 par le Groupement HQI/Dessau et en 1989 par l'Association Momentanée HQI/Dessau - EDF - International - Groupement/Tractebel.

Toutes ces études avaient abouti à la même conclusion que cette solution, dans tous les cas, n'était pas viable pour un réseau d'une telle longueur et les conditions technico-économiques de la sous-région.

"L'étude additionnelle" de la Banque Mondiale menée par HQI/Dessau et Tractebel a également conclu que "la solution monoterne (2 x288mm2) conduit au coût minimum pour le système interconnecté mais, compte tenu des contraintes majeures d'exploitation de cette liaison monoterne et du fait qu'elle n'a qu'un avantage économique limité, la meilleure solution technico-économique demeure l'implantation d'un biterne dans une configuration à un conducteur par phase, moins coûteuse que la solution de référence à 2 conducteurs par phase".

Les résultats de l'examen du rapport provisoire de cette étude par la Banque Mondiale et les Sociétés EDM, SENELEC, SONELEC ne sont pas encore disponibles au niveau du Haut-Commissariat.

Les observations et commentaires du Haut-Commissariat ont été, quant à eux, envoyés aux Etats-membres.

La conclusion du Haut-Commissariat, qui rejoint d'ailleurs le sentiment exprimé par les bailleurs de fonds lors de la réunion du sous-comité est que la solution monoterne est la pire des solutions dans laquelle s'engageraient les Etats pour l'établissement d'un réseau sous-régional d'interconnexion électrique à partir du bassin du fleuve Sénégal.

Pourtant, le Haut-Commissariat attire l'attention des Etats sur cette situation. Toutes les actions futures envisagées par la Banque Mondiale (évaluations institutionnelle, organisationnelle et environnementale) semblent se baser sur l'adoption définitive pour le Projet Energie de cette solution monoterne.

1.2. - PROJET PORTS ET VOIE NAVIGABLE

1.2.1. L'année 1991 a été essentiellement marquée par les travaux et finalisation du rapport final de l'étude d'actualisation du Projet Navigation.

1.2.2. Etude d'actualisation

1.2.2.1. Rappel

- Coût total de l'étude	:	397 884	UCF *
dont	:	371 405	UCF de subvention FAD
et	:	26 479	UCF de contrepartie OMVS
- Maître d'oeuvre	:	LOUIS BERGER INTERNATIONL, Inc,	
- Date de démarrage effectif	:	Mai 1989.	

---

* U.C.F. = Unité de Compte FAD

1 UCF = 348,878 F.CFA (1er trimestre 1988).

1.2.2.2. Actions menées

- Après avoir transmis au Consultant la note de synthèse des commentaires de l'OMVS (Etats et Haut-Commissariat) sur la version provisoire du rapport final, le Haut-Commissariat a rejeté la requête du chargé d'étude portant sur un avenant au marché pour la rémunération des prestations liées à la prise en compte de certaines observations qu'il a estimé hors des termes de référence.

- Suite à de nombreux contacts et discussions, le Consultant a finalement accepté d'élaborer la version définitive du rapport.

1.2.2.3. -Conclusion et perspectives

- L'étude d'actualisation a accusé un important retard qui a grandement compromis la réalisation du programme d'activités arrêté pour l'année en cours.

- Des exemplaires du rapport final sont communiqués aux Etats et à la BAD en vue d'amorcer rapidement la phase de recherche de financement du Projet. Dans ce cadre, le présent rapport sera remis à la présente session ordinaire pour approbation par le Conseil des Ministres.

1.2.3. - Autres activités

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme de la 2ème décennie des Nations-Unies pour les Transports et les Communications en Afrique (UNTCDA II - 1991-2000) et conformément aux décisions de la 8ème réunion de la Conférence des Ministres des Transports, des Communications et de la Planification tenue en Février 1991 à Abudja, le Haut-Commissariat, en vue de la prise en compte du Projet Navigation dans ce programme, a envoyé des fiches sur le projet :

- à la CEA et à la BAD, respectivement maître d'oeuvre de l'UNTACDA II et chef de file du CCII (Comité de Coordination Inter-Insitutions)

- a la CEAO pour une coordination des démarches,

- aux Etats-membres de l'OMVS pour suivi et appui coordonnés des actions.

1.3. - ENDIGUEMENTS DU BARRAGE DE DIAMA

1.3.1. Digue Rive Droite

La réunion du Comité Consultatif à Bamako en Novembre 1990 a permis de déboucher en Janvier 1991 sur un accord entre l'OMVS, les bailleurs de fonds BAD, CCCE, FED et l'Entreprise RAZEL qui a conduit à la signature de trois avenants:

Avenant N° 1 : prévoyant le paiement des indemnités dues à l'Entreprise à la suite des préjudices subis à la suite des évènements d'Avril 1989 ainsi que les nouvelles conditions d'exécution du marché. Cet avenant a prévu de différer la réalisation de 5 ouvrages et a reporté la fin du délai contractuel au mois d'avril 1992. Cet avenant est financé sur le solde disponible sur le financement initial.

Avenant N° 2 : prévoyant le paiement des immobilisations dues à l'Entreprise en raison des suspensions de travaux en 1989/90 et 1990/91. Cet avenant est financé sur le fonds spécial de l'OMVS qui a adressé à la BID une requête pour l'utilisation à cette fin du reliquat disponible des financements des travaux des barrages.

Avenant N° 3 : fixant ls conditons de réalisation des franchissements hydrauliques et d'une première tranche de deux ouvrages.

Cet avenant est financé par la CCCE.

Parallèlement un avenant N° 1 a été passé pour le contrôle des travaux et son financement est assuré par la CCCE.

Les travaux ont repris en Février 1991 et se sont déroulés normalement. Ils ont permis de relever la côte de Diama à 1,50 m côte normale d'exploitation à partir du 10 Août. Les travaux interrompus par l'hivernage ont repris et il est prévu que les terrassements seront terminés fin Janvier 1992 et les ouvrages restant à exécuter fin Mars 1992.

Sans attendre la fin du délai de garantie en Avril 1993, l'OMVS se préoccupe de mettre en place les moyens nécessaires pour assurer l'exploitation et la maintenance de l'endiguement et des ouvrages. Cela nécessitera un renforcement de la Structure d'Exploitation de Diama qui ne pourra être réalisé que si les bailleurs de fonds acceptent d'apporter un soutien important à l'Agence de Gestion des ouvrages communs qui se mettra en place en 1992.

Pour réaliser le plan directeur hydraulique du delta rive droite dont l'étude a été faite par la Mauritanie, il est indispensable de construire rapidement les ouvrages différés. La BAD est disposée à en assurer le financement en 1992.

1.3.2. - Digue rive gauche

Une mission commune OMVS-CCCE a procédé au mois de Mars à une évaluation du projet. A la suite de cette mission la CCCE a proposé :

a) - un calendrier pour la réalisation des travaux,
b) - un financement sur don sous les conditions suivantes

- le recouvrement effectif des redevances dues,
- la mise en place de la fonction entretien des endiguements,
- la mise en place de l'exploitation des ouvrages hydrauliques sur endiguement,
- la définition de la fonction police des eaux et des procédures afférentes garantissant le fonctionnement et la pérennité ds investissements.

Le calendrier proposé a été respecté et les appels d'offres pour le choix de l'ingénieur-conseil et de l'entreprise ont été lancés et sont au stade suivant :

- ingénieur-conseil : marché établi,
- entreprise : préparation du marché.

En ce qui concerne les conditionnalités :

- le Haut-Commissariat est intervenu à plusieurs reprises auprès des Etats pour obtenir que les redevances soient régulièrement payées. Ces interventions sont restées malheureusement sans effet.

Les impayés s'élèvent actuellement a près de 820 millions de F.CFA dont environ 790 millions de F.CFA dus par la C.S.S.,

- le Haut-Commissariat a procédé à une étude de l'organisation à mettre en place pour assurer l'entretien, l'exploitation la police des eaux et des ouvrages relatifs aux endiguements. Ces propositions seront soumises à la CCCE,

- des propositions d'une législation commune des eaux sont à l'examen au sein de l'OMVS.

Pour débloquer le projet, il est indispensable que le Conseil des Ministres invite le Gouvernement du Sénégal à prendre sans délais les mesures nécessaires pour obtenir le paiement des arriérés par les Sociétés installées sur son territoire ou à défaut à se substituer aux créanciers défaillants au 31 Décembre 1991.

L'exploitation optimale de la retenue de Diama pour le Delta rive gauche ne nécessité pas seulement la réhabilitation de la digue et des ouvrages existants mais aussi et cela prioritairement de l'amélioration de l'axe Gorom-lampsar. Compte tenu de la demande des exploitants sur le Lampsar, le renforcement de l'alimentation doit se faire par le Gorom-Aval ce qui nécessité la mise en place

d'un financement simultané pour l'OMVS en vue de réaliser un ouvrage d'alimentation de 40 m3/s sur le Gorom et pour le Sénégal en vue d'aménager le Gorom Aval entre l'embouchure et le confluent avec le Lampsar.

1.4. - PROJETS ROUTIERS

1.4.1. Revêtement route d'accès à Manantali

1.4.1.1. - Rappel

- Coût étude technico-économique : 23 289 600 F.CFA
- Source de financement : BAD
- Maître d'oeuvre : Groupement Manantali
- Date de démarrage : Juillet 1990

1.4.1.2. Actions menées

- l'important retard enregistré à nécessité une rencontre Haut-Commissariat/SONED-Afrique en Février 1991 au cours de laquelle le Consultant a retenu fin Mars 1991 comme date butoir de dépôt des rapports.

- Après réception des rapports provisoires le 27 Mars 1991, le Haut-Commissariat :

* a rejeté le rapport économique pour non conformité aux T.D.R. et a convoqué le Groupement Manantali le 25/4 1991 pour lui notifier ce rejet et l'inviter à reprendre ledit rapport sur la base d'une méthodologie d'évaluation plus appropriée afin de rendre le projet éligible au financement ; par ailleurs une meilleure collaboration entre les différents partenaires du Groupement a été demandée ;

* a élaboré et transmis au chargé d'étude ses commentaires sur le dossier d'appel d'offres en vue de sa finalisation,

* a invité le Consultant à déposer l'ensemble des rapports avant le 20 Juin 1991.

- Suite au non respect de cette nouvelle date butoir, le Haut-Commissariat a adressé au Groupement une lettre de mise en demeure qui a amené celui-ci à confier le volet étude économique à un Consultant dont le rapport attendu pour fin Novembre 1991 n'a pas encore été déposé.

1.4.1.3. - Conclusion et perspectives

Dès le dépôt de l'ensemble des rapports, les actions liées à la mise en oeuvre du projet seront entreprises.

1.4.2.- Revêtement route d'accès à Diama - Etude de factibilité de la route de liaison Diama/Rosso

1.4.2.1. - Rappel

Conformément aux recommandations du Conseil des Ministres, le Haut-Commissariat a amorcé des actions en vue du revêtement de l'actuelle voie d'accès au barrage de Diama (17km) et la réalisation d'une étude de factibilité de la route de liaison Diama-Rosso en rive droite suivant le tracé retenu par la Résolution n° 231/CM-ML-B-SO-91.

1.4.2.2. - Actions menées

- Le Haut-Commissariat a élaboré et soumis au FED LE 22 Mars 1991, une requête de financement d'un montant total de 1,049 milliards de F.CFA dont :

* 12 millions F.CFA pour l'étude technico-économique légère de la route d'accès ;

* 907 millions F.CFA pour les travaux de revêtement de la route d'accès ;

* 130 millions pour l'étude de factibilité de la route de liaison Diama - Rosso.

- La copie de la requête a été adressée aux autorités mauritaniennes sur leur demande, dans le cadre de l'appui des Etats au efforts du Haut-Commissariat auprès du FED.

1.4.2.3. - Conclusion et perspectives

La prise en compte de ces deux projets au nombre des projets prioritaires d'infrastructures routières de l'Afrique de l'Ouest soumis au Fonds régional de Lomé IV ouvre des perspectives réelles de leur mise en oeuvre rapide.

1.5. - PROJETS D'HYDROLOGIE, D'HYDROGEOLOGIE ET DE CARTOGRAPHIE

1.5.1. - Projet de prévision des débits de gestion des ouvrages communs de l'OMVS

1.5.1.1. - Rappel des objectifs du programme 1991

Les objectifs assignés à ce projet durant l'exercice 1991 étaient :

a) - L'amélioration du modèle de propagation en aval de Manantali.

b) - La poursuite de l'amélioration de la prévision des apports à la retenue de Manantali et aux stations hydrométriques de Oualia et Gourbassy.

c) - Le recalcul des séries historiques des débits à toutes les stations de mesure par l'utilisation des nouvelles lois hauteur/débits.

d) - De fournir les côtes des crues décennale, centenale et cinquantenale laminées par le barrage de Manantali à Bakel, Matam, Podor, Richard-Toll et Diama.

e) - Le transfert de la station PH-18 de Saldé à Kaédi.

f) - Installation du logiciel de banque de données hydrologiques "Hydrom" au niveau des Etats-membres (Services Hydrauliques).

g) - Poursuite de la formation en matière de modélisation et d'utilisation des différents logiciels spécialisés pour la gestion de l'eau.

1.5.1.2. - Etat d'exécution du programme 1991

Le programme 1991 tel que rappelé à la rubrique 1.5.1.1. ci-dessus a été réalisé en ce qui concerne les points "a", "c", "e", et "g".

Le point "d" a été réalisé partiellement par les stations de Bakel Matam et Podor.

Le point "b" et "f" n'ont pas été réalisés - faute de financement. S'agissant de l'installation d'autres logiciels de gestions au niveau des Etats, bien que ceux-ci ne soient pas directement impliqués dans la gestion des barrages en temps réels, la mise à disposition de logiciel, pour les besoins de formation ou d'initiation reste subordonnée à l'existence au niveau des Etats de micro-ordinateurs performants dotés de coprocesseurs mathématiques.

1.5.1.3. - Conclusions

Si certaines actions mentionnées au 1.5.1.2. ci-dessus ont été réalisées entièrement ou partiellement durant l'exercice 1991, par contre d'autres n'ont même pas connu un début d'exécution. Il s'agit des points "b" et "f".

Le financement requis pour la réalisation du projet étant de l'ordre de 170 millions de F.CFA le bailleur de fonds (FAC) ne s'est engagé que pour une réalisation par phasage du projet. C'est donc le phasage du financement qui ne permet qu'une réalisation par étape du projet.

1.5.2. - Bulletin d'information sur la gestion de l'eau régularisée du fleuve Sénégal

1.5.2.1. - Rappel des objectifs du programme 1991

Il s'agit de la poursuite de l'édition du bulletin paraissant trois fois dans l'année compte tenu des événements hydrologiques et des calendriers culturaux à savoir :

a) - mi-Août - en début de phase de montée de la crue ;
b) - fin Septembre en début de phase de décrue et de tarissement ;
c) - Janvier - en début d'épuisement.

1.5.2.2. - Etat d'exécution du programme 1991

Le programme a été partiellement réalisé avec l'envoi aux Etats des N° 6 et 7 relatifs aux points "a" et "b". Le point "c" sera élaboré (N° 8) en fin Janvier 92.

Notons que ce volet du programme est à cheval entre deux années hydrologiques et de ce fait, ne sera jamais réalisé à 100 % durant une seule année budgétaire (Jan/Déc).

1.5.2.3. - Conclusions

L'édition du Bulletin est utile, car ce document permet aux usagers de l'eau et aux services nationaux concernés des Etats-membres, de disposer de toutes les informations utiles sur la gestion de l'eau régularisée du fleuve Sénégal. Il fournit des informations sur les trois aspects suivants :

- hydrologie,
- situation de la gestion de l'eau,
- gestion prévisionnelle.

1.5.3. - Projet de plan d'alarme

1.5.3.1. - Rappel des objectifs du projet

Ce nouveau projet doit permettre en premier lieu aux responsables du service d'astreinte des structures provisoires d'exploitation des barrages de Manantali et de Diama de faire des alertes chaque fois qu'une lâchure d'eau incontrôlée importante ou en augmentation rapide est constatée au niveau des dispositifs techniques de détection et de surveillance intégrés à ces ouvrages.

En second lieu, il doit permettre aux services compétents des Etats-membres de s'organiser au plan national et osus-régional de prendre toutes les dispositions utiles et en temps opportun pour protéger les populations riveraines et leurs biens.

Les actions retenues courant 91 pour cette étude portaient sur :

- la finalisation et la transmission des T.D.R. de l'étude à la K.F.W.,

- le démarrage de l'étude au courant de l'année 1991.

1.5.3.2. - Etat d'exécution du projet

Le taux de réalisation de ce projet est d'environ 50 % puisque sur les deux actions retenues, seule celle relative à la finalisation et à la transmission des TDR au bailleur de fonds (KFW) a été exécutée.

1.5.3.3. - Conclusions

Le bailleur de fonds et l'OMVS s'étant mis d'accord pour une réalisation par phasage successif du projet, compte tenu de l'importance relative du financement requis, les études démarreront courant 1992 sous réserve du dépôt par le Groupement Manantali, de nouvelles offres acceptables par la KFW et l'OMVS. Le Haut-Commissariat est dans l'attente d'une réponse du Groupement dans les semaines à venir.

1.5.4. - Projet d'hydrogéologie

1.5.4.1. - Rappel des objectifs du programme 1991

Depuis le retrait de l'USAID - principal bailleur de fonds de ce projet - le 30 Juin 1990, sa poursuite était assurée par le Haut-Commissariat durant une période transitoire de 18 mois (30 Juin 1990 - 31 Décembre 1991) avant le transfert effectif des secteurs aux Etats-membres (31 Décembre 1991).

Dans ce contexte, les activités prévisionnelles retenues pour l'exercice 91 portaient sur les éléments suivants :

a) - suivi mensuel du réseau piézométrique en rives droite et gauche et bi-hebdomadaire dans le haut-bassin (environs de Manantali

b) - Dépouillement et saisie des données hydrogéologiques, pluviométriques et hydrométriques par la Cellule des Eaux Souterraines de Saint-Louis.

c) - Analyse, interprétation et rédaction du rapport relatif aux cinq essais de pompage non réalisés par l'ingénieur-Conseil du projet avant le départ de celui-ci (30 Juin 1990).

d) - Choix et délimitation de la zone à étudier après le delta.

e) - Vérification et valorisation des données hydrogéologiques saisies de la zone de l'étude.

f) - Elaboration, analyse et interprétation des cartes hydrogéologiques de la zone (12 pièces, niveaux dynamiques, conductivités électriques et strates argileux etc...)

g) - Rédaction du rapport de synthèse de la zone de l'étude.

h) - Organisation de réunions d'informations sur les out put du projet avec les Etats-membres avant son transfert et dispositions à prendre par les services hydrogéologiques des Etats.

i) - Définition avec les Etats du devenir du siège central de la Cellule à Saint-Louis (circulation de l'inform. financement, niveau de rattachement etc...).

j) - Tenue de réunions techniques périodiques de coordination du projet.

k) - Mise en application de nouvelles instructions relatives à la comptabilité ainsi qu'à la répartition des attributions et missions (HC, Secteurs et siège de la Cellule).

1.5.4.2. - Etat d'exécution du programme 1991

Sur les 11 (Onze) points du programme rappelé ci-dessus, seuls les points "d" et "k" ont été réalisés entièrement.

Les points "a", "b" ont été exécutés partiellement.

Les autres points ("e", "f", "g" "h" "i" et "j") n'ont pas été réalisés.

1.5.4.3. - Conclusions

Le faible taux de réalisation de ce projet s'explique essentiellement par le manque de crédits de fonctionnement dont ont souffert toutes les structures de Haut-Commissariat durant l'exercice 1991.

1.5.5. - Cartographie

1.5.5.1. - Rappel des objectifs du programme 1991

En matière de cartographie, le programme 1991 comportaient les éléments suivants :

a) - Elaboration d'une note technique à transmettre au bureau régional de l'OUA à Conakry chargé de la recherche du financement du projet d'aménagement et de restauration du massif du Fouta Djallon. Cette note technique devait faire le point de l'état d'exécution du projet de levés terrestres et aérophotogrammétriques depuis le retrait de l'USAID en 1981 et définir les éléments nécessaires à son achèvement (zones non couvertes par le projet).

b) - Reproduction et envoi aux Etats-membres du repertoire des travaux de cartographie, levés terrestres et couvertes aériennes du bassin du fleuve Sénégal.

1.5.5.2. - Etat d'exécution du programme 1991

Sur les deux points du programme rappelé ci-dessus, seul le point "a" a été réalisé entièrement.

Le point "b" demandé par la 32ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres n'a pu être réalisé compte tenu de la siutation financière de l'Organisation.

Toutefois, rappelons qu'un premier tirage épuisé depuis avait été envoyé aux Etats-membres ainsi qu'à certains patenaires au développement de l'OMVS.

1.5.5.3. - Conclusions

Le contact reste maintenu avec le bureau régional de l'OUA à Conakry pour la recherche du financement des zones non couvertes par le projet.

1.5.6. - Autres activités

Dans le cadre de la coopération technique et scientifique entre le Haut-Commissariat et certaines institutions ou organismes en matière d'hydrologie, d'hydrogéologie et de cartographie permettant à toutes les parties contractantes de tirer un profit mutuel, les activités suivantes ont été menées par le Haut-Commissariat durant l'année 1991 à savoir :

a) - Mission aurpès des autorités de la République de Guinée (Conakry) au sujet de l'extention du projet de prévision des débits de gestion des ouvrages communs de l'OMVS à la partie guinéenne du Haut-Bassin du fleuve Sénégal (du 26 Février au 2 Mars 1991).

b) - Accueil au sein du Haut-Commissariat d'une mission du CIEH (Comité Interafricain d'Etudes Hydrauliques) relative au projet sous-régional d'étude hydrologique en Afrique Sub-Saharienne. Ce projet a pour but d'apporter assistance aux pays de l'Afrique Sub-Saharienne pour la création ou l'amélioration des services chargés du recueil et de l'exploitaiton des données hydrométriques (Février 1991).

c) - Communication au CIEH de l'état actuel du réseau de télétransmission de l'OMVS en tant que futur bénéficiaire de tarifs préférentiels au projet ORSTOM de mise sur orbite équatoriale basse, d'un petit satellite dans le but d'améliorer en zone intertropicale les performances de la collecte des données par satellite.

d) - Participation à Orléans au Colloque International intitulé "Quels fleuves pour demain ?".

Au terme de cette rencontre, l'ACCT a pris l'initiative d'organiser un réunion informelle regroupant les participants des pays membres de l'Agence en vue de procéder à un échange sur les modalités et programmes d'un réseau francophone de gestionnaires d'écosystèmes fluviaux et lacustres. La participation du Haut - Commissariat à ce réseau sera de nature à renforcer ses capacités techniques et à disposer d'équipements informatiques performants, y compris le volet formation (23/27 Septembre 1991).

e) - Accueil et pilotage au sein du Haut-Commissariat d'un expert en traitement de données de l'Autorité du Bassin du Niger venu s'informer sur les réalisations de l'OMVS en matière de modélisations hydrologiques et de télétransmission satellitaire (du 20 Mai au 1er Juin 1991).

Un protocole d'accord de coopération entre l'OMVS et le Secrétariat Exécutif de l'ABN à Niamey est en cours d'approbation par les deux parties.

f) - Poursuite de la coopération avec l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar par l'accueil et l'encadrement d'un étudiant (Mr. Amadou DIAGANA). L'intéressé ayant participé à la phase finale du projet Eau Souterraines, prépare actuellement un doctorat 3ème cycle sur le sujet suivant proposé par le Haut-Commissariat et qui rentre dans les objectifs non atteints par le projet au moment de sa clôture par l'USAID en Juin 1990 à savoir :

"Effets des barrages de Diama et de Manantali sur l'évolution des Eaux souterraines de la vallée du fleuve Sénégal".

g) - Poursuite de la coopération avec l'Ecole Nationale Supérieure du Développement Rural de Thiès par la Mise à Disposition de vacataires volontaires intervenant en dehors des horaires de travail du Haut-Commissairat.

II - LE DEVELOPPEMENT DANS LE BASSIN DU FLEUVE SENEGAL

2.1. - INTRODUCTION

Le présent rapport fait le point sur les activités inscrites au programme 1991 du D.D.C. Ces activités se répartissent pour l'essentiel entre le suivi du développement rural intégré et le suivi des études multisectorielles. Si certains retards ont pu être attenués, il demeure que pour des raisons parfois extérieures au Département certaines tâches n'ont pu être réalisées.

2.2. - SUIVI DES ETUDES MULTISECTORIELLES

. Etude macroéconomique

Un marché a été signé le 29 Mai 1991 avec la Société S.A. AGRER N.V. pour réaliser cette étude. Le chargé d'étude a démarré ses activités le 20 Août 1991 et a déposé le rapport de premier établissement dont 3 exemplaires ont été envoyés aux Etats.

. Plan directeur Haute Vallée (P.P.D.)

Les négociations engagées depuis Mai 1991 avec Dames et Moore pour la conclusion d'un nouveau contrat pour achever l'étude sont en cours. Le Bailleur de fonds (USAID) a formulé des observations sur le budget de ce nouveau contrat. La réponse du chargé d'étude est attendue.

. Plan directeur Santé (P.P.D.)

Cette étude a démarré le 31 Août 1990 et doit se terminer le 1er Mars 1992. Elle accuse aujourd'hui un retard important. A trois mois de la fin de l'étude, les enquêtes prévues au Mali et en Mauritanie ne sont toujours pas réalisées. Pour débloquer cette situation qui risque de compromettre l'étude, un amendement ayant pour objet de prolonger de 5 mois la durée du projet a été élaboré et proposé au chargé d'étude MCDI.

. Etude sur les bassins fluviaux et lacustres en Afrique

Cette étude a été présentée à la mission de la CEA au mois de Novembre 1991 et figure sur la liste des études importantes de l'OMVS nécessitant un appui.

. Constitution d'une banque de données multisectorielles

L'approche multisectorielle du secteur primaire initiée auparavant dans la région de Saint-Louis en rive gauche a été étendue à la région de Tambacounda en rive gauche et à la région de Kayes dans le Haut-Bassin.

. Elaboration de fiches de projets intéressant le Bassin du fleuve Sénégal

Ce travail a démarré au niveau du Sénégal où une banque de l'ensemble de projets est disponible.

2.3. - SUIVI-EVALUATION

Performances de la culture irriguée

. Analyse des indicateurs de la banque de données hydroagricoles

Cette activité n'a pas encore connu un début d'exécution en raison de la priorité accordée à la mise à jour de la banque de données hydroagricoles.

, Collecte des données des campagnes agricoles 1990 (hivernage, contre saison froide et contre saison chaude).

Les données des campagnes agricoles 1990 du Haut-Bassin, des délégations de Bakel, Matam, et Podor en rive gauche sont disponibles. Pour le delta rive gauche, et le delta rive droite, les données sont partielles.

. Rapport bilan des campagnes 1989

Il fait le bilan des campagnes d'hivernage 1989, de la contre saison froide 89 - 90 et de la contre saison chaude 1990. Il a été diffusé auprès des Etats au cours du 3ème trimestre 1991.

. Saisie et traitement de données

L'hivernage 90, de la contre-saison froide 90 - 91 et de la contre-saison chaude 91 en cours suivant la disponibilité des données.

. Recensement des périmètres aménagés en maîtrise totale de l'eau

.. Situation au 1/7/90

Elle a été établie en mars 1991. La carte des aménagements et sa notice établies ont été transmises aux Etats au cours du 3ème trimestre de 1991.

. Recensement des usagers de l'eau

Il dérive de l'activité "recensement des périmètres". Suite à une recommandation de la 29ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS en 1989, cette étude est un outil de base pour la tarification de l'eau.

Une première version couvrant la rive gauche et le Haut-Bassin pour l'hivernage 1989, la contre-saison froide 89/90 et la contre-saison chaude 1990 a été éditée. Une nouvelle version relative à l'hivernage 90, à la contre-saison froide 90/91 et couvrant tout le Bassin a été éditée le 10 Octobre 1991.

Actualisation du portefeuille des études APS et APD
(situation au 31/12/90)

Elle a été achevée en Mars 1991 en même temps que le recensement des aménagements hydroagricoles. Elle permet de suivre l'évolution des programmes des études de chaque Etat.

Suivi et contrôle des projets et recherche de financement - Projet ITALIMPIANTI

Deux requêtes ont été transmises au Gouvernement Italien, l'une relative à la consolidation des périmètres existants réalisées sur financement italien, l'autre à l'extension du Programme à d'autres zones du bassin. L'Italie, au stade actuel, pour des raisons financières semble privilégier la requête relative à la consolidation des périmètres existants.

2.4. - BANQUE DE DONNEES DES AMENAGEMENTS HYDROAGRICOLES

. Fiches signalétiques

L'ensemble des fiches signalétiques des périmètres irrigués de la rive gauche, du Haut-Bassin, des Secteurs du Gouraye, Kaédi et Bakel ont été éditées.

. Suivi microéconomique

Ce travail n'a pu être finalisé par manque de ressources humaines suite au départ de l'expert socio-économiste, maître d'oeuvre du projet et du manque de d'appui d'un expert statisticien.

. Constitution du fichier machinisme

Le recueil de données relatives aux moyens de pompage (moto-pompe, stations de pompage) a été fait pour l'ensemble du bassin. La saisie et le traitement sont en cours.

. Fichier prix (prix producteur, prix consommateur, prix consommateur, prix des intrants)

Etude terminée - Rapport disponible en début 1992.

. Fichier compte de production

Il a été reporté au 1er trimestre 1992 suite au retard enregistré dans la collecte des données de campagnes agricoles.

2.5. - DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, MINIER ET ENERGETIQUE

Les termes de référence du schéma directeur de développement industriel, minier et énergétique ont été adoptés par la 20ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS en Novembre 1984. Une requête a été adressée à l'ONUDI et au PNUD sans résultat. Une 2ème requête a été adressée à l'ONUDI en Novembre 1991 afin qu'elle mette à la disposition de l'OMVS pendant 4 à 6 semaines un Consultant dont les tâches seront d'actualiser les termes de référence et de définir un programme minimum d'activités pour le D.D.C.

2.6. - FONCTIONNEMENT/SANTE/TELEDETECTION

. Suisi des superficies inondées et cultivées en décrue

La réalisation d'un fond de carte à partir d'une interprétation des images de la crue 1990/91 est en cours.

. <u>Suivi et évaluation de l'environnement par télédétection</u>

Etude des supports à mettre en place pour une exploitation de type système d'information géographique réalisée en Février 1991. Mais malheureusement les logiciels de traitement d'images (multiscope) et celui du GIS n'ont été disponibles qu'en fin Avril 1991. La mise en place des logiciels, l'apprentissage partiel n'ont été effectués qu'au mois de Juillet 1991. A l'heure actuelle le programme de télédétection est bloqué pour trois raisons :

- la table à digitaliser n'est pas encore disponible,
- le réseau permettant une liaison dynamique entre les deux stations n'est pas installé,
- les experts impliqués dans ce volet n'ont pas encore reçu le complément de formation sur les modules du logiciel ARCINFO qui sont indispensables au fonctionnement dynamique et optimal des systèmes mis en place.

Compte tenu de tous ces retards, l'exploitation des données numériques disponibles n'a pu être réalisée. Mais un travail de mise en place des supports indispensables pour la saisie a été effectué.

Aussi,

. un découpage du Bassin de Bakel à Saint-Louis en 6 et 7 feuilles a été réalisé,

. une esquisse de codification en rapport avec les UNE a été faite,

. il a été également réalisé une collecte de données pour dégager une méthodologie de cartographie des forêts du Bassin du fleuve Sénégal pour mieux suivre leur évolution,

. les différentes fonctions du logiciel MULTISCOPE ont été testées,

. un programme-pilote pluriannuel avec la SAED et un suivi-test sur la zone de DAGANA à partir des données de 1990 ont été mis en place.

2.7. - AUTRES ACTIVITES

. Assistance informatique aux sociétés nationales de développement

Le D.D.C. a apporté son appui à la SAED pour la mise en place de sa banque de données sur les aménagements hydroagricoles.

. Informatisation du SAC

Les modules gestion du personnel et le traitement des salaires sont déjà informatisés et sont opérationnels depuis Mars 1991. Les modules gestion budgétaire et gestion matériel sont en cours de réalisation.

2.8. - CONCLUSION

Le niveau de réalisation des tâches inscrites au programme est satisfaisant. Mais un effort substanciel doit être fourni au cours du 1er trimestre de 1992 pour réaliser les tâches inachevées ou non exécutées en 1991.

III - LES INVESTISSEMENTS ET LA DETTE

Comme prévu par le Programme adopté par le Conseil des Ministres lors de sa 31ème Session Ordinaire tenue en Février 1991, les activités du Haut-Commissariat ont, dans ce domaine et pour l'essentiel, concerné :

- la gestion financière des projets opérationnels ;
- la poursuite de la recherche et de la mise en place des financements nécessaires à la mise en oeuvre du reste du Programme de l'Organisation ;
- la gestion et le service de la dette relative aux Ouvrages Communs ;
- la gestion de la Clef de Répartition des Coûts et des Charges ;
- la réalisation des études relatives à la capacité d'endettement des Etats-Membres de l'OMVS et à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de recherche de financement.

Il s'agit, principalement, d'activités permanentes pour lesquelles le présent chapitre se propose de faire le point des tâches ou actions menées au cours de l'année 1991.

3.1. - GESTION FINANCIERE DES PROJETS OPERATIONNELS

Les ordonnancements ont concerné les prestations relatives aux marchés et contrats ci-dessous :

ENDIGUEMENTS A L'AMONT DE DIAMA

. Endiguement Rive Droite :

Travaux (FED et Groupe de la BAD) :
Décomptes 18 et 21 pour un montant de 168 408 946,67 UM,
payés de la façon suivante : UM 3 172 877,00
et FF 12 502 445,44

Le montant cumulé appelé à ce jour s'élève à :
1 251 241 970,77 UM
payés de la façon suivante : UM 181 617 079,00
et FF 81 150 709,69
aux taux fixe du Marché de travaux de 1 FF = 13,2163 UM.

Supervision (Caisse Centrale) :
Décomptes 31 à 37 pour les montants de :
UM 1 921 521,36
et FF 1 562 182,29

Les montants cumulés appelés à ce jour s'élèvent à :
UM 9 084 884,62
et FF 7 537 152,62.

. Réhabilitation de l'Endiguement Rive Gauche (Caisse Centrale) :
Etude : Facture N° 5 pour un montant de : FF 2 453,64
Le montant cumulé appelé à ce jour s'élève à : FF 1 213 622,02

Tous ces paiements s'effectuent normalement.

Pour mémoire, on peut rappeler ici les montants payés précédemment pour la construction de l'Ouvrage de DIAMA sensu-stricto, en millions d'unités de compte :

	F.CFA	FF	DM	EU$
Génie Civil	11 133,5	383,7	-	-
Equipements Electromécaniques	324,4	45,4	2,85	-
Ouvrage de l'Aftout-es-Sahel	217,1	11,1	-	-
Réparation du Pont Faidherbe	-	-	-	0,164
Supervision	357,6	29,1	-	-
TOTAUX :	12 033,6	469,4	2,85	0,164

SOIT : 36,0 milliards de F.CFA équivalents,
aux parités du 25 Septembre 1990 : 1 DM = 167,501 F.CFA
1 EU$ = 261,000 F.CFA
(réf. Bulletin du FMI) 1 CAN $ = 227,055 F.CFA

MANANTALI :

- Equipements Electromécaniques

. **Sous-lot 2 A** : F.CFA : 2 572 499 et DM 277 570,41
Les dépenses totales sur ce sous-lot s'élèvent à :
F.CFA 124 801 669 et DM 15 986 143,52 (CCCE)

. **Sous-lot 2B** : (Canada et Italie) Néant pour l'année écoulée.
Les dépenses totales actuelles s'élèvent à :
CAN $ 32 975 891, 75 et EU $ 5 191 797,01.

A signaler que les dernières factures qui étaient encore dues aux constructeurs italiens (EU $ 169 958,33), n'ont été réglées qu'au cours du second semestre 1991, après que toutes les conditions de mise en vigueur des nouvelles Conventions de financement avec l'Italie aient été remplies par les Etats.

- Supervision : Décompte n° 134 pour un montant de :
F.CFA : néant et DM 1 240 036,82.
dont le paiement a été demandé aux co-financiers de ce lot. Le Prêt de la BAD devant être épuisé, la KfW a été sollicitée à sa place.

Les dépenses totales sur ce lot s'élèvent à ce jour à :
F.CFA : 463 638 768 et DM 33 570 529,40

- Assistance à l'exploitation de l'ouvrage (R.F.A.)

Factures 33 à 36 :

F.CFA 4 516 103 et DM 220 585,39
Les dépenses totales sur ce lot s'élèvent à ce jour à :
F.CFA 33 195 436 et DM 1 987 423,04,
sans compter les renouvellements de fonds de mise à disposition ni le matériel payé directement en Allemagne ou au Mali par la Kf.W.

- Assistance à l'entretien et à la formation du personnel

6 factures pour un montant de : CAN $ 56 249,92 (Canada)
Les dépenses totales s'élèvent à : CAN $ 1 311 470,30 (CP N° 21)
La Supervision de cette assistance, prise en charge par la R.F.A., s'élève à ce jour : DM 25 000 (demandes 1 & 2).

En se basant sur la "Synthèse Contractuelle et Financière" remise par l'Ingénieur-Conseil, les prévisions finales de coûts de l'ouvrage de MANANTALI peuvent être établies comme suit, en millions d'unités de compte :

	F.CFA	DM	EU$	CAN$
Génie Civil	23 686,0	631,8	-	-
Equipements Electromécaniques	122,2	13,6	4,99	32,98
Déboisement	-	20,0	-	-
Recasement des populations	-	-	24,34	-
Route d'accès latéritique	2 673,7	0,7	-	-
Supervision	457,2	36,5	-	-
TOTAUX	26 939,1	702,6	29,33	32,98

SOIT : 159,8 milliards de Francs CFA équivalents, aux parités du 25 Septembre 1990.

Ces prévisions ont été actualisées en tenant compte des prestations supplémentaires demandées à l'Ingénieur-Conseil pendant la période d'entretien.

A noter que certains paiements restent toujours en suspens : ainsi, pour le seul lot Génie Civil de Manantali, ces paiements retardés représentent 2 489 404,42 DM (0,40 % du montant en DM du lot) et 137 943 828 F.CFA (0,58 % du montant en F.CFA du lot). Cette situation résulte essentiellement de la suspension de certains prêts en raison de retards des Etats-membres dans le paiement de leurs charges financières sur des prêts relatifs au programme OMVS ou, le plus souvent, à des projets purement nationaux.

L'ouvrage de Manantali doit être réceptionné définitivement après le remplissage du réservoir, qui est intervenu fin septembre 1991. Des travaux de reprise et de finition sont en effet prévus contractuellement à l'issue de ce remplissage.

Des reliquats de l'ordre de 25 Milliards de F.CFA équivalents sur les engagements sont prévisibles ; ils sont donnés en Annexe par Source de Financement et par Etat-Membre, sans tenir compte des quelque 30 millions de EU $, dont la Convention, signée, a été mise en vigueur, et que l'Italie affecte au Projet ENERGIE.

3.2. POURSUITE DE LA RECHERCHE ET DE LA MISE EN PLACE DES FINANCEMENTS NECESSAIRES A LA MISE EN OEUVRE DU RESTE DU PROGRAMME.

Compte tenu des réévaluations faites, en particulier, pour la Route de liaison DIAMA-ROSSO, le Revêtement de la Route d'accès à MANANTALI et le Projet Navigation, les besoins en financement complémentaire du Programme d'Infrastructure Régionale se présentent comme suit :

	Estimation en millions de FCFA équivalents
I - DIAMA	**12 350**
Endiguement Rive Droite (ouvrages différés et indemnités)	(1 600)
Réhabilitation Digue Rive Gauche	(1 800)
Revêtement Route d'accès (Rive Gauche)	(950)
Route de liaison Diama-Rosso	(8 000)
II - MANANTALI (Revêtement Route d'accès)....	**2 600**
Total investissements de consolidation des barrages	**14 950**
III - ENERGIE	**141 311**
Total Centrale	(43 998)
Total Réseau	(91 877)
Total Supervision	(5 436)
IV - NAVIGATION	**72 040**
Port de Saint-Louis	(35 000)
Port de Kayes	(2 000)
Escales portuaires	(40)
Voie Navigable	(15 000)
Transport fluvial (barges)	(20 000)
TOTAL investissements 2ème tranche du Programme	**213 351**
TOTAL GENERAL	**228 301**

Il apparaît que les besoins qui restent à couvrir sont très importants et des actions se sont poursuivies pour l'ensemble des composantes en vue d'aboutir à l'obtention et à la mise en place de leur financement. A ce sujet, on peut rappeler, entre autres :

INFRASTRUCTURE

INFRASTRUCTURE

- Endiguement Rive Droite de Diama :

Une Convention de 10 millions de Francs Français a été signée avec la Caisse Centrale ; cet engagement est destiné à financer deux ouvrages différés jusqu'alors et leur Supervision.

De plus, compte tenu de l'urgence de la mise en place du complément de financement nécessaire, le Haut-Commisariat a poursuivi ses actions en direction de trois bailleurs de fonds (Banque Islamique, Groupe de la BAD et Commission des Communautés Européennes).

Suite à la requête qui qui a été adressée à la BID pour le financement des besoins complémentaires (ouvrages différés et indemnités) sur ses reliquats, une mission du Haut-Commissariat s'est rendue à Djedda pour appuyer cette requête. En vue d'une décision rapide et compte tenu de ses procédures, la BID a été invitée a envoyer dans les meilleurs délais une mission d'évaluation qui est attendue incessamment au Haut-Commissariat.

La BAD vient d'annoncer pour le 8 Janvier 1992 et pour deux semaines l'envoi de sa mission d'évaluation dont le rapport sera soumis à son Conseil d'Administration pour décision.

- Réhabilitation de la Digue Rive Gauche :

Les travaux sont proposés au financement de la Caisse Centrale qui serait également disposée à prendre en charge la Supervision.

En fait, la CCCE a donné son accord de principe dans la mesure où l'OMVS satisfaisait aux conditions suivantes :

1. Recouvrement des redevances ;
2. Mise en place effective de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs ;
3. Mise en place des structures d'Exploitation et d'Entretien des Endiguements ;
4. Mise en place d'une Police des Eaux.

- Revêtement de la Route d'accès au Barrage de DIAMA (R.G.) et Route de liaison DIAMA-ROSSO (R.D.)

étude technico-économique : 12 millions de F.CA
travaux : 907 millions de F.CFA
et étude de faisabilité de la Route de liaison DIAMA-ROSSO : 130 millions de F.CFA.

Une requête globale de 1,049 milliard de Francs CFA correspondant à ces besoins a été adressée à la CCE.

Le financement de la réalisation des deux Projets (travaux) est également recherché auprès de la CCE, dans le cadre du Fonds Régional de " LOME IV " (6ème FED).

- Revêtement de la Route d'accès à MANANTALI :

En attendant la transmission de l'étude de justification demandée et financée par la BAD, celle-ci a été sollicitée pour examiner la possibilité de dégager d'ores et déjà le financement complémentaire nécessaire à la couverture des besoins, financement qui s'ajouterait aux reliquats de ses engagements sur MANANTALI, des reliquats qu'elle est déjà disposée à affecter au revêtement.

ENERGIE - Les contacts et missions de sensibilisation auprès des bailleurs de fonds se sont poursuivis, notamment au niveau du Conseil des Ministres.

Les engagements chiffrés se présentent comme suit :

Canada.....50 millions de CAN $
Italie.....30 millions d' ECU $
Groupe de la BAD.....15 millions d' UCF
BOAD..... 3 milliards de FCFA
RFA.....35 millions d'EU $

D'autres bailleurs de fonds, sans encore annoncer officiellement de montants chiffrés, ont réaffirmé leur engagement en faveur du Projet et leur disponibilité à l'appyer auprès de sources multilatérales de financement.

NAVIGATION

Le rapport final de l'étude d'actualisation financée par la BAD, sur subvention, est parvenue récemment au Haut-Commissariat. Les actions de recherche de financement pourront s'intensifier sur cette base non seulement auprès des bailleurs de fonds traditionnels de l'OMVS et de ses Etats-membres mais également de toutes les sources potentielles.

DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Le Haut-Commissariat - sur la base des dossiers reçus des Etats vient d'achever la préparation de la rencontre avec les trois Fonds arabes (Fonds Saoudien, Koweitien et d'Abu Dhabi), la Banque Islamique et le Fonds de l'OPEP, pour concrétiser leur décision de financer des projets de développement agricole du Bassin du fleuve Sénégal sur les reliquats de leurs engagements relatifs à Diama et à Manantali, cela au prorata de ces reliquats par Etat-Membre (cf. tableau joint en annexe).

Ces reliquats prévisibles ont été estimés à 15,87 milliards de Francs CFA équivalents aux parités du 25 Septembre 1990, répartis ainsi, en millions d'unités de compte

Fonds Saoudien	:	RIS	72,46	soit	F.CFA	5 050
Fonds Koweitien	:	DK	6,11	soit	F.CFA	5 990
Fonds d'Abu Dhabi	:	Dh EAU	41,54	soit	F.CFA	2 950
BID	:	DI	4,43	soit	F.CFA	1 620
Fonds de l'OPEP	:	EU $	1,00	soit	F.CFA	260
TOTAL	:	F.CFA	équivalents			15 870,

dont 5,82 milliards pour le Mali, 2,78 milliards pour la Mauritanie et 7,27 miliards pour le Sénégal (cf. tableau en annexe et paragraphe 3.4.).

LES ETUDES SECTORIELLES

Les PROJETS D'HYDROGEOLOGIE, D'HYDROLOGIE et de CARTOGRAPHIE sont financés comme suit :

- Prévision des Débits de Gestion des Ouvrages Communs de l'OMVS et Bulletin d'Information sur la Gestion de l'eau régularisée : subventions successives du FAC (France) ;
- Plan d'alerte de l'OMVS : requête adressée à la Kf.W (RFA) ;
- Projet Eaux Souterraines : budget propre du Haut-Commissariat (initialement : (USAID) ;
- Projet de levés terestres et aérophotogrammémtriques : recherche de financement en cours.

3.3. LA DETTE

Compte tenu des remises de dettes intervenues au cours de l'année 1990 (France et République Fédérale d'Allemagne), le Haut-Commissariat a actualisé l'échéancier prévisionnel du Service de la Dette afférente au Programme d'Infrastructure Régionale. Le maximum annuel, soit quelque 8,6 Milliards de Francs CFA équivalents dont plus de 2 milliards d'intérêts, sera atteint dès 1994. (cf. graphique joint en annexe).

Aux parités actuelles, la dette à rembourser s'élève à quelque 107 milliards de FCFA, alors que l'investissement réalisé dans les deux barrages atteint 195 Milliards de FCFA.

S'agissant du service de la dette du ressort du Haut-Commissariat, celui-ci a reçu du Groupe de la BAD pour juillet 1991 et janvier 1992 les avis d'échéance pour trois prêts qu'il a répercutés aux Etats-Membres sur la base de la Clef de Répartition des Coûts et des Charges actuellement en vigueur, conformément à la Décision du Conseil des MInistres. La BAD a été relancée pour qu'à l'avenir, elle fasse parvenir également l'avis concernant le 4ème prêt qui suivra la même voie. En fait, elle avait répondu que pour ce prêt, elle faisait elle-même la répartition entre Etats-membres pour leur adresser les avis d'échéance directement (prêt n°CS/MAL/MR/SN/AGR/82/007 relatif à la Supervision de Manantali).

Concernant la Dette croisée, entre Etats-Membres, il convient de rappeler que, par sa Résolution n°197/CM/SEN/D en date du 18 décembre 1986, le Conseil des Ministres a modifié la clef de répartition des coûts et des charges des Ouvrages Communs, sans effet rétroactif.

Alors que les nouvelles Conventions de financement prennent en compte cette modification, les premières, à l'exception de celles signées avec le Groupe de la BAD, sont restées sur l'ancienne clef.

Le Conseil des Ministres a donc adopté par Résolution le Règlement relatif aux modalités d'application d'une nouvelle clef donnant mandat au Haut-Commissariat d'établir des Avis de Réclamation de Montants Compensatoires. Seul au cours du premier semestre 1991, 48 avis représentant quelque 64,4 MIllions de FCFA ont été adressés à ce titre à la Mauritanie pour paiement au Mali (prêts du Fonds Saoudien, du Fonds Koweitien, du Fonds d'Abu-Dhabi, de la BID, du FED, de la Caisse Centrale, et de l'Italie). Au cours du deuxième semestre 1991, aucun avis de réclamation n'a été adressé, aucune demande n'ayant été reçue des Etats.

3.4. GESTION DE LA CLEF DE REPARTITION DES COUTS ET DES CHARGES DES OUVRAGES COMMUNS (R.C.C.)

Après la tenue des séminaires sur la répartition des Coûts et des Charges des Ouvrages Communs, le Consultant DAMES & MOORE a fait parvenir au Haut-Commissariat de l'OMVS le Rapport d'Achèvement Phase I qui a été envoyé aux Etats-membres. Le Haut-Commissariat avait également envoyé aux Etats le questionnaire relatif à la collecte des données devant servir pour le calcul de la future Clef de Répartition des Coûts et Charges. Une mission de l'OMVS s'est rendue dans les Etats pour parachever cette collecte des données.

Pour la Phase II de l'étude R.C.C., "DAMES & MOORE" avait officiellement donné son accord pour que la réalisation de ce volet soit discutée directement avec UTAH SATE UNIVERSITY (USU). C'est ainsi que UTAH a déjà envoyé au Haut-Commissariat une proposition en deux options. Après examen de cette proposition aussi bien par l'OMVS que par l'USAID, le Haut-Commissariat a engagé des négociations en vue de la signature d'un contrat sur la base des TDR initiaux et des Recommandations du Séminaire Régional tenu à Bamako en septembre 1990.

3.5. ETUDES RELATIVES A LA CAPACITE D'ENDETTEMENT DES ETATS-MEMBRES ET A LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE RECHERCHE DES FINANCEMENTS.

En première étape et parallèlement à la mise ne place de toute la documentation nécessaire, le Haut-Commissariat a actualisé la dette résultant de la réalisation des travaux de première tranche ainsi que le service correspondant (cf. supra). Dans le même cadre, il procède à l'estimation de la dette pouvant résulter de la réalisation des composantes restantes du Programme d'Infrastucture Régionale, sur la base d'hypothèses de financement plausibles.

Néanmoins, la poursuite active des actions liées aux études est fortement génée par l'absence de l'Expert en Financement du Développement. C'est pourquoi, le Haut-Commissariat a sollicité l'assistance de l'Equipe pluridisciplinaire de la Commission Economique pour l'Afrique dont l'appui permettrait d'accélérer ces actions, en étroite collaboration avec les Etats-membres, pour aboutir rapidement aux résultats escomptés. A signaler qu'une mission à Dakar de la CEA a été mise à profit pour relancer cette dernière.

3.6. - CONCLUSION

Il apparaît que les financements à rechercher, à mettre en place et à mobiliser pour la réalisation, à moyen terme, des composantes restantes du Programme de l'OMVS sont très importants ; d'où la nécessité de créer, tant au niveau de l'Organisation que de ses Etats-Membres, les conditions les plus propices à l'obtention de ces financements.

A cet égard, il importe, avant tout, que les Etats-Membres fassent preuve d'une solidarité sans faille et accordent leur appui constant au Haut-Commissariat dans toutes les actions entreprises, notamment en direction des bailleurs de fonds.

Il conviendrait également de poursuivre activement et sans relâche les efforts menés au niveau des Etats pour améliorer toujours davantage les relations avec les sources de financement actuelles et potentielles du Programme de l'OMVS, en particulier, en effectuant le paiement régulier du service des dettes en cours.

RELIQUATS PREVISIBLES CUMULES (DIAMA + MANANTALI) par SOURCE de FINANCEMENT et par ETAT-MEMBRE (parités du 25/09/1990)

	FS	FK	ADH	FRANCE	groupe de la BAD	FED	RFA	Fonds de l'OPEP	BID	ITALIE	CANADA	TOTAUX
Millions d'UNITES DE COMPTE	RIS 72.46	DK 6.11	Dh EAU 41.54	FF 7.40	UCB 0.55	ECU 9.34	DM 34.09	EU$ 1.00	DI 4.43	EU$ 0.18	CAN$ 0.024	
ou millions de EU $	19.35	22.96	11.32	1.42	0.77	12.39	21.85	1.00	6.20	0.18	0.02	97.46
ou milliards de F.CFA	5.05	5.99	2.95	0.37	0.20	3.23	5.70	0.26	1.62	0.05	0.005	25.42
répartis en (milliards de F.CFA) :												
MALI	1.67	2.16	1.09	0.13	0.07	1.44	2.01	0.10	0.60	0.02	0.002	9.49
MAURITANIE	0.84	1.14	0.49	0.08	0.03	0.68	1.29	0.04	0.27	0.01	0.001	4.87
SENEGAL	2.34	2.69	1.37	0.16	0.10	1.11	2.40	0.12	0.75	0.02	0.002	11.06

REMARQUES : 1. Les reliquats sur DIAMA du FED et du Groupe de la BAD ne sont pas pris en compte ici : ils ont été affectés en totalité aux travaux de l'Endiguement de la Rive Droite.

2. Les trois Fonds Arabes, la BID et le Fonds de l'OPEP ont décidé d'affecter les reliquats de leurs engagements respectifs au développement agricole dans le bassin du Fleuve Sénégal, au prorata de ces reliquats par Etat-Membre.

3. Il convient de rappeler que le prêt FED de 30 MECUS avait été accordé conjointement aux Etats-Membres au prorata des enveloppes des Programmes Indicatifs Nationaux répartis comme suit : Mali: 13,4 MECUS, Mauritanie: 6,3 MECUS et Sénégal: 9,3 MECUS.

4. Les reliquats indiqués pour l'Italie sont ceux du seul engagement effectué en faveur du lot Equipements Electromécaniques de MANANTALI.

EVALUATION SERVICE DE LA DETTE

montants prévisionnels annuels

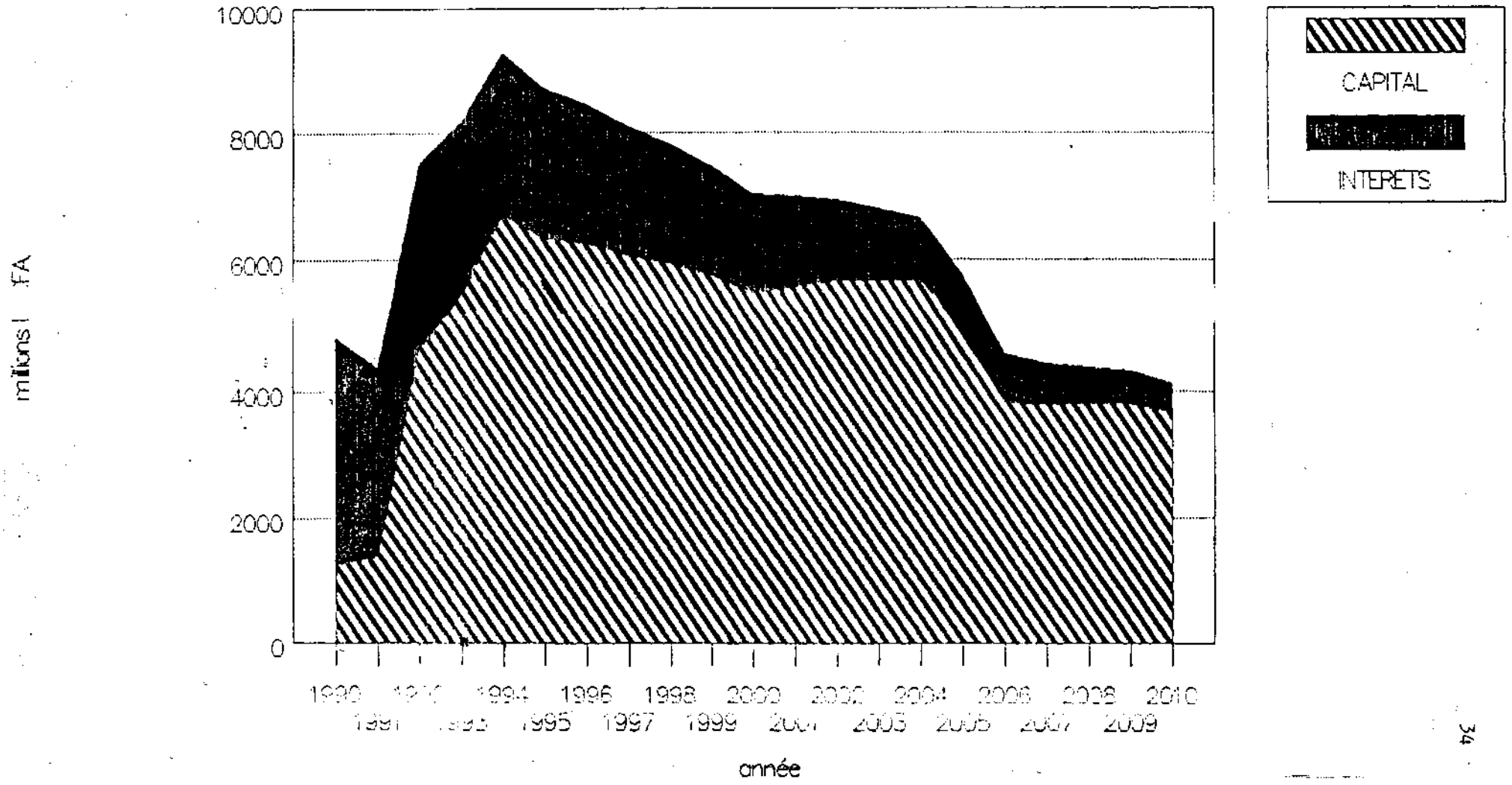

IV - L'EXPLOITATION DES BARRAGES ET LA GESTION DES EAUX

Le programme d'activités des Structures d'Exploitation des Barrages, adopté par la 31ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS, tenue à Bamako en Février 1991, a défini les actions que le Haut-Commissariat devait mettre en oeuvre au cours de l'année 1991 dans les domaines de :

- la gestion des eaux du fleuve Sénégal,
- la gestion des usagers de l'eau,
- la gestion technique des ouvrages,
- la coordination des activités des Structures d'Exploitation des barrages,
- la mise en place de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs.

L'état d'exécution des activités réalisées pendant l'année 1991 dans ces différents secteurs d'activités se présente comme suit :

4.1. - GESTION DES EAUX

4.1.1. - Le Haut-Commissariat a élaboré, sur la base des programmes des cultures de contre-saison froide 1990/1991 et de contre-saison chaude 1991 et des prévisions de prélèvements d'eau par les unités agro-industrielles et les sociétés d'alimentation en eau domestique, le programme de gestion des eaux pour la campagne de saison sèche 1990/1991.

Ce programme qui a également pris en compte l'inspection du bassin d'amortissement du barrage de Manantali en fin de crue, et les contraintes des travaux de la digue rive droite a conduit aux consignes de gestions suivantes :

a) - gestion de la retenue de Manantali

- 15 Novembre au 15 Décembre 1990 : Arrêt des lâchures pour permettre l'inspection du bassin d'amortissement ;

- lâchures à partir de la retenue de Manantali à des débits de

16 au 31/12/90 :	100 m3/s	16 au 31/03/91 :	120 m3/s
01 au 15/01/91 :	55 m3/s	01 au 30/04/91 :	120 m3/s
16 au 31/01/91 :	70 à 80 m3/s	01 au 15/05/91 :	120 m3/s
01 au 28/02/91 :	70 à 80 m3/s	16 au 31/05/91 :	65 m3/s
01 au 15/03/91 :	70 à 80 m3/s	01 au 30/06/91 :	65 m3/s

Du 16 Mars au 15 Mai 1991, 40 m3/s des lachures de Manantali sont destinées à la réalimentation du lac de Guiers d'Avril à Mai 1991.

b) gestion de la retenue de Diama
- côte du plan d'eau à la côte
. 0,50 m au maximum du 1er Novembre 1990 au 15 Mars 1991
. 0,30 m au maximum du 15 Mars 1991 au 15 Juillet 1991.

- Réalimentation du lac de Guiers par la retenue de Diama pendant les mois d'Avril et Mai 1991.

4.1.2. Une inspection par plongée du bassin d'amortissement, effectuée le 14 novembre 1990 a permis de constater que le bassin d'amortissement n'a pas subi de dégâts pendant la crue 1990. L'interruption de lâchures prévue en novembre et décembre 1990 pour permettre des interventions et des réparations n'a donc pas été nécessaire.

L'hydrogramme effectif des lâchures de la retenue de Manantali a été de :

Périodes	Débits m3/s	Périodes	Débits m3/s
01 au 21/11/90	180 à 40 m3/s	01 au 15/03/91	73 à 81 m3/s
22 au 30/11/90	34 m3/s	16 au 31/03/91	118 à 130 m3/s
01 au 17/12/90	34 m3/s	22 au 31/03/91	81 m3/s
18 au 31/12/90	82 m3/s	01 au 30/04/91	80 m3/s
01 au 17/01/91	56 m3/s	01 au 15/05/91	82 m3/s
18 au 31/01/91	73 m3/s	16 au 30/05/91	66 m3/s
01 au 28/02/91	73 à 81 m3/s	01 au 30/06/91	62 à 66 m3/s
		01 au 09/07/91	66 m3/s
		09 au 19/07/91	59 m3/s
		20 au 31/07/91	17 m3/s

Les lâchures de soutien de la retenue de Manantali et les écoulements en résultant dans le fleuve Sénégal à Bakel de Novembre 1990 à juin 1991 se sont élevés à respectivement à 1 647 millions de m3 et à 1 504 millions de m3 dont :

	NOV	DEC	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN
Bafing/ Manantali	331	158	171	180	238	203	198	168
Bakel/ Sénégal	532	114	140	134	176	149	144	115

4.1.3. - Le lac de Guiers a été maintenu en communication avec le fleuve Sénégal jusqu'au 15 février 1991. Cela permettra de maintenir le niveau du lac entre 1,30 m et 1,15 m jusqu'au début février. Par la suite le niveau du lac abaissera régulièrement et atteindra la côte minimum + 0,14 m à partir du 24 Juin.

Jusqu'à la reprise des travaux de la digue rive droite, la cote de la retenue de Diama a été maintenue entre 1,40 et 1,25 m. A la réouverture du chantier, le plan d'eau de la retenue de Diama sera maintenue :

- entre 0,45 m et 0,75 m du 07 Février au 19 Mars 1991,
- entre 0,25 m et 0,45 m du 20 Mars au 30 Juin 1991.

4.1.4. - Le programme de gestion des eaux proposé par la 12ème réunion de la Commission Permanente des Eaux et approuvé par le Conseil des Ministres lors de sa 32ème Session Ordinaire a fixé comme principal objectif de gestion de l'hivernage 1991 de remplissage de la retenue de Manantali de façon à permettre de procéder aux essais des évacuateurs de crue et des vidanges de fonds du barrage de Manantali et d'autre part d'exploiter la retenue du barrage de Diama à la côte 1,50 pendant l'hivernage 1991.

4.1.5. - Du 16 Juillet au 31 Juillet la côte de la retenue de Diama s'élèvera progressivement de 0,33 m à 1,15 m. La côte de gestion d'hivernage fixée à 1,50 m sera atteinte le 9 Août. Cette côte sera maintenue jusqu'au 13 Novembre 1991.

Depuis le 22 Novembre la retenue de Diama est maintenue par déversement à environ 0,50 m jusqu'au 31 Décembre 1991.

Du 1er Juillet au 25 Septembre la retenue de Manantali passera de la côte minimale de fin de saison sèche (199,43 m ; volume accumulé de 7 598 millions de m3) à la côte de crue normale 208,0 m (volume accumulé de 11.300 millions de m3).

4.1.6. - Il a été procédé aux essais des évacuateurs de crues et de vidanges de fonds du 24 Septembre au 07 Octobre 1991 par alternance des lachures a débits élevés, jusqu'à 1 900 m3/s, et des fermetures pour procéder aux inspections des surfaces soumises à l'écoulement et au constat des éventuels dégâts. La réalisation des essais a été quelque peu perturbée par le détachement et la chute de certains reniflards d'aération installés à la sortie des vidanges de fonds.

Les dégâts constatés à la fin des essais sont très légers : enlèvements de plaques d'enduits, de mortier ou de béton dans les zones de joints à la surface du cursier. Ces dégâts doivent être réparés sous garantie par ECBM.

4.1.7. Le Haut-Commissariat a élaboré un programme de gestion de eaux pour la période de saison 1991-1992. Ce programme prend en compte les besoins des programmes de cultures de fin d'hivernage 1991, de contre - saison froide 1991-1992 et de contre-saison chaude 1992, et les besoins de prélèvement en eau pour l'alimentation des centres urbains.

En Octobre et Novembre, il a été procédé à des lachures à partir de Manantali, pour permettre l'achèvement dans de bonnes conditions de la campagne d'hivernage notamment dans certains périmètres de la moyenne vallée.
La retenue de Diama a été maintenue à environ 1,50 m jusqu'au 13 Novembre 1991.
A partir du 22 Novembre 1991, la côte a été maintenue à environ 0,50m.

4.1.8. Les débits moyens mensuels du Sénégal à Bakel ont été de :

Janvier	:	**52,3 m3/s**	! **Mai**	:	**53,8 m3/s**	! **Septembre**	:	**1 552 m3/s**
Février	:	**55,4 m3/s**	! **Juin**	:	**44,4 m3/s**	! **Octobre**	:	**1 002 m3/s**
Mars	:	65,7 m3/s	! Juillet	:	397 m3/s	! Novembre	:	340 m3/s
Avril	:	57,5 m3/s	! Août	:	1159 m3/s	! Décembre	:	159 m3/s

Le volume écoulé à Bakel de Janvier à Décembre a été d'environ 12,5 milliards de m3.

4.2. - GESTION DES USAGERS DE L'EAU

Le Haut-Commissariat a procédé à la collecte, auprès des Etats-membres, des programmes prévisionnels de culture des campagnes de contre-saison froide et de contre-saison chaude ainsi que des prévisions de prélèvements d'eau par les unités agro-industrielles et pour l'alimentation en eau des centres urbains.

4.2.1 a) Campagne de contre-saison froide 1990-1991

ZONE	TOMATE	MARAICHAGE	MAIS-SORGHO	TOTAL
Delta	780 ha	1 230 ha	665 ha	2 675 ha
Basse Vallée	890 ha	393 ha	1 491 ha	2 774 ha
Moyenne Vallée	-	375 ha	810 ha	1 185 ha
Haute Vallée	-	140 ha	437 ha	577 ha
TOTAL	1 670 ha	2 138 ha	3 403 ha	7 211 ha

b) Campagne de contre-saison chaude 1990-1991

ZONE	RIZ	MAIS-SORGHO	TOTAL
Delta	8 519 ha	26 ha	3 545 ha
Basse Vallée	1 839 ha	300 ha	2 139 ha
Moyenne Vallée	-	-	
Haute Vallée	135 ha	-	135 ha
TOTAL	5 493 ha	326 ha	5 819 ha

c) Cultures industrielles

SOCAS : 240 ha de tomate

CSS : 7 500 ha de canne à sucre.

La situation des arriérés de redevances se présente comme suit, exprimée en Francs CFA :

	Exercices 87 à 90	Exercice 1991	Exercices 87 à 91
SAED	17 292 600	4 745 000	22 037 600
SONADER	-	-	-
SOCAS	5 477 244	1 641 600	7 118 844
SONEES	-	-	-
CSS	639 364 440	152 267 520	791 631 960
TOTAL	662 134 284	158 654 120	820 788 404

Les paiements effectués par la SOCAS, la SONADER et la SONEES s'élèvent respectivement à 1 850 000 F.CFA (Exercice 1987), 5 198 700 F.CFA (Exercices 1988 à 1991) et 57 258 400 F.CFA (Exercices 1987 à 1991).

Pour la campagne agricole de saison sèche 1991/1992, les prévisions de superficies à emblaver sont de :

a) - Campagne de contre saison froide 1991/1992

ZONE	RIVE DROITE(ha)			RIVE GAUCHE (ha)			HAUT BASSIN (ha)
	Tomat.	Maraich.	Maïs sorgho	Tomat.	Maraîch.	Maïs Sorgho	Cultures diverses
Delta	-	400	600	1250	-	-	74,45 ha cultures
B.V.	-	-	-	319	58	440	divers : tomates
M.V.	-	110	920	-	560	1200	oignons,haricots
H.V.	-	10	302	-	300	300	Choux,etc.....
TOTAL	-	520	1822	1569	918	1940	74,45

Ainsi, pour l'ensemble du bassin les prévisions sont

ZONE	Tomates	Maraîchage	Maïs Sorgho	Cultures diverses	Total Bassin
Delta	1 250 ha	400 ha	600 ha	-	2 250
Basse Vallée	319 ha	58 ha	440 ha	-	817
Moyenne Vallée	-	670 ha	2 120 ha	-	2 790
Haute Vallée	-	310 ha	602 ha	-	912
Haut-Bassin	-	-	-	74,45 ha	74,45
TOTAL	1 569, ha	438 ha	3 762 ha	74,45 ha	6 843,45

b) Campagne de contre saison chaude 1992

ZONE	Rive droite		Rive gauche	Ensemble Bassin		
	Riz	Maraîchage	Riz	Riz	Maraîchage	Total
Delta	1 270	70	2500 ha	3770 ha	70	3 840
B. Vallée	-	-	3080 ha	3080 ha	-	3 080
M. Vallée	1 360	-	500 ha	1860 ha	-	1 860
H. Vallée	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 630 ha	70	6080 ha	8710 ha	70	8 780

Les prévisions de redevances pour l'exercice 1992 s'élèvent à 184 305 860 F.CFA répartis entre :

- la SAED : 7 904 000 F pour 6 080 ha de riz de contre saison chaude
- la SONADER : 3 419 000 F pour 2 630 ha de riz de contre saison chaude
- la SOCAS : 683 544 F pour 899 400 m3 de prélèvement d'eau
- la SONEES : 11 384 800 F pour 14 980 000 m3 de prélèvement d'eau
- la C.S.S. : 160 914 520 F pour 211 302 000 m3 de prélèvement d'eau et 250 ha de riz de contre saison chaude.

4.3. - GESTION TECHNIQUE DES OUVRAGES

Les activités de gestion technique constituées par la tâch surveillance d'entretien, de réparation et d'exploitation se sont poursuivies conformément aux consignes d'exploitation et d'entretien établis par les Ingénieurs-Conseils, les entreprises de Génie Civil et les constructeurs qui ont pris part à la construction des ouvrages.

De façon générale les ouvrages sont en bon état d'entretien et de fonctionnement.

Cependant certaines questions méritent d'être soulignées compte tenu du fait que leur développement pourrait avoir des conséquences très préjudiciables sur le bon état et le bon fonctionnement des ouvrages.

S'agissant du barrage de Manantali, bien que le tassement et la compression des digues ne soient pas encore achevés, il se révèle dès à présent qu'il sera nécessaire de procéder à des travaux de confortation et réfection : il s'agit essentiellement de la remise à niveau de la route en crête de digue, de la recharge du rip rap amont suite aux éboulements consécutifs à un violent orage en Aout 1990. Il est envisagé de faire réaliser ces travaux par le Groupement ECBM.

L'intervervention d'ECBM est également envisagée pour la réparation des légers dégâts (extraction des plaques d'enduits, de mortier, de béton dans les zones de joints des coursiers) aux coursiers des évacuateurs de crues suite aux essais de ces ouvrages.

Par ailleurs, les problèmes (non conformité avec les plans de fixation des garnitures d'étancheité, débits de fuite excessifs, décentrage de la vanne N° 3) qui ont jusqu'à présent empêché la réception définitive des vannes segment de demi-fond sont actuellement en discussion entre le Haut-Commissariat, l'Ingénieur-Conseil et le Constructeur MAN-SOMETAL.

Les pannes des appareils de mesures automatiques (cellules hydrauliques et électriques) du dispositif d'ausculation sont assez fréquentes. Le Haut-Commissariat envisage de passer un contrat d'entretien avec le Constructeur de ces équipements très sophistiqués.

La Structure du Barrage de Manantali éprouve beaucoup de difficultés de communication avec l'extérieur en raion des nombreuses pannes des installations téléphoniques qui relient la Structure au réseau international : liaison Manantali-Kita.

Une prise en charge de ces installations par la SOTELMA (Société des Télécommunications du Mali) contribuerait probablement à améliorer la qualité du service et à désenclaver le barrage de Manantali.

Les difficultés que rencontre le Haut-Commissariat au niveau du barrage de Diama sont essentiellement :

- les ruptures de stocks de pièces de rechanges pour le matériel électrique et électronique,
- la vétusté et l'insuffisance des outillages et des équipements d'exploitaiton du barrage,
- les ruptures de stocks de produits et matières consommables,
- les difficultés d'approvisionnement en énergie électrique par la SENELEC,
- l'état de dégradation et le manque d'entretien de la route d'accès,
- la non exécution de certains travaux de réfection périodique notamment la reprise de la protection passive des palplanches.

Au cours de l'année 1991, ces difficultés ont atteint par moments des proportions telles que les programmes d'entretien réguliers ont été perturbés et à l'heure actuelle certains équipements du barrage fonctionnent sans pièces de rechange de certains organes sensibles.

Cette situation est normalement inacceptable pour un ouvrage comme Diama compte tenu, d'une part, de l'ampleur de l'investissement qu'il réprésente et, d'autre part, de son importance dans l'économie des trois Etats-membres de l'Organisation. Si pour le barrage de Manantali, la situation est légèrement meilleure, c'est en raison du fait que l'essentiel des coûts d'exploitation de cet ouvrage est, jusqu'à présent, été supporté par des sources de financement extérieures : Kf.W et ACDI.

4.4. - COORDINATION DES ACTIVITES DES STRUCTURES D'EXPLOITATION

Le programme d'assistance du Canada à l'exploitation du barrage de Manantali, qui a démarré en Novembre 1989 est arrivé à terme en Novembre 1991 avec le départ de Manantali du Chef de l'équipe de l'assistance technique MIL-TRACY.

Toutefois le Haut-Commissariat a obtenu de l'ACDI, la poursuite de la prise en charge d'une partie du fonctionnement et des frais de personnel jusqu'au 31 Mars 1992.

Le programme d'asssitance de la République fédérale d'Allemagne à l'exploitation du barrage de Manantali se déroule normalement. Il arrivera à terme en fin d'année 1992.

Compte tenu de l'expérience vécue depuis 1989, le Haut-Commissariat estime que le maintien des barrages de Diama et de Manantali en bon état de fonctionnement et d'exploitation nécessité, au stade actuel, la mise en place d'un pogramme d'appui des bailleurs de fonds, destinée à prendre en chargé le financement de toutes les activités d'exploitation des barrages. Pour cela, le Haut-Commissariat soumettra à la 23ème réunion du Comité Consultatif un programme d'appui à l'exploitation ds barrages de Diama et de Manantali sur la période 1992-1996 pour un coût de 5 830 millions de F.CFA et couvrant.

- les dépenses d'investissement..... 1 000 Mo F.CFA
- les dépenses de formation et d'assist. techn. 1 730 Mo F.CFA
- les dépenses de fonctionnement..... 3 100 Mo F.CFA

4.5 - MISE EN PLACE DE L'AGENCE DE GESTION DES OUVRAGES COMMUNS

La Convention portant création de l 'Agence de a été signée en Janvier t un bâtiment a été attribué à l'OMVS pour abriter la Direction Générale de l'Agence à Rosso en République Islamique de Mauritanie.

Pour procéder au transfert de la Cellule d'Exploitation des Barrages au siège de l'Agence, le Haut-Commissariat a procédé à l'évaluation des moyens financiers et des besoins en personnel nécessaires à cet effet.

Le transfert de la Cellule d'Exploitation étant la première étape de la mise en place de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs, le Haut-Commissariat attire également l'attention sur d'autres mesures urgentes à prendre dans ce sens ; il s'agit de la ratification par tous les Etats-membres de la Convention portant création de l'Agence, de l'ouverture du capital de l'Agence aux partenaires étrangers, la mise en place des structures relais dans les Etats-membres.

4.6. - CONCLUSIONS

1. De façon générale les objectifs de la gestion des eaux ont été atteints aussi bien pendant la contre-saison que pendant la saison d'hivernage. Le premier remplissage de la retenue du barrage de Manantali commencé en Juillet 1987 s'est achevé en Septembre 1991 dans des conditons relativement satisfaisantes. L'hydraulicité de l'année 1991 a été nettement meilleure que celle de l'année précédente et est assez proche de l'année moyenne des quinzes dernières années.

2. Les impacts des lâchures du barrage de Manantali en Septembre et Octobre 1991 et les interventions fréquentes des sociétés d'aménagement auprès du Haut-Commissariat a encore illustré la nécessité urgente de la mise au point d'un système d'information intégrant tous les acteurs de la gestion des eaux et principalement les usagers finaux que sont les exploitants agricoles.

A cet égard la redynamisation de la Commission Permanente des Eaux et un engagement plus actif et plus persévérant des Services Techniques Nationaux et des Sociétés Nationales de Développement s'imposent.

3. Les arriérés des redevances continuent de s'accumuler et risquent de pénaliser gravement le processus de mise en place de l'Agence si des mesures urgentes et dynamiques ne sont pas prise pour y remédier.

4. Les dificultés financières de l'Organisation ont amené les Strucutres d'Exploitation des Barrages, notamment le barrage de Diama dont le coût d'exploitation est entièrement à la charge des Etats, a des situations normalement inacceptables car non conformes aux règles normales d'exploitation des ouvrages.

La persistance de cette situation, conduira à coup sûr à court terme, à une dégradation et une détérioration accélérées, voire à un blocage de fonctionnement, des ouvrages, mettant ainsi en péril toutes les fonctions qui leur sont assignées.

5. Il est en conséquence indispensable que les Etats-membres s'imposent l'effort de mettre à la disposition des Structures d'Exploitation des Barrages les ressources requises pour la bonne maintenance et l'exploitation normale des ouvrages. Cet effort est d'autant plus nécessaire que les programmes d'assistance des bailleurs de fonds arrivent progressivement à terme.

6. Au moment où le processus de la mise en place de l'Agence de Gestion des Ouvrages entre dans la phase active avec le transfert de la Cellule d'Exploitation des Barrages, l'ouverture du capital de l'Agence aux bailleurs de fonds et aux partenaires privés nationaux et étrangers devrait avoir pour conséquence à court terme d'accéler le processus de mise en place de l'Agence et à plus longue échéance d'accroître l'efficacité et de sécuriser l'exploitaiton des barrages.

V - COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

Dans le cadre de son programme arrêté lors de la 31e Session Ordinaire du Conseil des Ministres pour l'année 1991 en matière de Communication et Relations Extérieures, le Haut-Commissariat a mené un certain nombre d'activités dans les 4 principaux domaines relevant de sa compétence, à savoir :

- les activités de communication,
- les relations extérieures,
- les activités de traduction,
- les activités de protocole.

5.1. - LES ACTIVITES DE COMMUNICATION

Elles ont eu pour objectif d'apporter aux différents opérateurs économiques pouvant être intéressés par la vie de notre Organisation, des informations claires et précises et de les sensibiliser sur les activités et les réalisations combien vitales pour les Etats-Membres que l'O.M.V.S mène dans son combat pour l'autosuffisance alimentaire et le développement de la sous-région. Elles ont concerné :

5.1.1. - Rapports avec les Médias

Différents contacts ont été pris dans les 3 Etats avec la presse parlée et écrite afin de développer une politique de communication cohérente et conséquente grâce à l'établissement d'un programme d'information radio et télévision.

Dans ce cadre, il a été organisé 3 séminaires nationaux d'information et de sensibilisation sur les activités de l'OMVS, séminaires qui ont regroupé la presse d'Etat et privée et ont été l'occasion de parler de l'OMVS et d'attirer l'attention sur les enjeux du Programme d'Infrastructure Régionale.

Ces séminaires ont eu lieu :
- au Sénégal du 11 au 12 Mai 1991
- au Mali du 10 au 11 Juin 1991
- en Mauritanie du 15 au 16 Juin 1991.

Ils ont montré combien ces contacts sont utiles pour éviter que l'on ne propage de fausses nouvelles et ne ternisse ainsi l'image de marque de notre Organisation dont les activités gagneraient à être connues non seulement des professionnels de la presse afin qu'ils puissent largement informer, mais également de nos populations, des Etats-Membres afin de tirer le meilleur profit du programme de l'O.M.V.S.

Par ailleurs, des contacts ont été pris avec la presse écrite, en vue de prolonger l'action des séminaires sur le terrain.

Dans cette perspective une tournée dans la Vallée est programmée début 92.

5.1.2. - le Bulletin d'Information de l'O.M.V.S.

Pour des raisons d'ordre essentiellement financier, le N°2 qui était programmé en Avril 1991, ne sera disponible qu'en fin Février 1992 bien que les textes aient été remis depuis le mois de Mai 1991 à l'éditeur.

Contrairement à ce qui avait été proposé, et en raison des changements intervenus au niveau du projet Energie, la rubrique dossier a porté sur l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs.

Les autres rubriques sont : le développement dans le Bassin du Fleuve Sénégal et la gestion de l'eau régularisée du fleuve Sénégal, les problèmes de financement, la poursuite du programme d'infrastructure et les projets d'accompagnement.

5.1.3. - L'Emblème

A la suite de la 31e Session du Conseil des Ministres, le Haut-Commissariat avait choisi et fait exécuter l'emblème. Trois copies ont été envoyées aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'O.M.V.S. pour demander leur accord avant de le vulgariser.

La 32e Session du Conseil des Ministres ayant demandé au Haut-Commissariat de se rapprocher du Sénégal pour la finalisation de l'emblème, une correspondance a été initiée dans ce sens. Malheureusement elle n'a pas abouti. Le Haut-Commissariat a entrepris des démarches en vue de doter l'Organisation d'un signe distinctif avant la célébration du 20e Anniversaire.

5.1.4. - Recherche de Financement

En réponse à la requête que le Haut-Commissariat lui a envoyée, la Fondation Ford a accordé à notre Organisation une subvention de 181.000 $ pour la réalisation des activités suivantes

- 3 séminaires nationaux d'information dans les Etats,

- une tournée de 15 jours dans la vallée avec une équipe de journalistes. Cette manifestation avait été prévue en Novembre 1991, mais la situation d'insécurité qui existe encore dans la Vallée n'a pas permis réalisation qui se trouve reportée en 1992;

- un colloque sur les enjeux de l'Après-Barrages prévu en Mars 1992, mais dont la préparation a commencé depuis Mai 1991, au niveau du Haut-Commissariat. En effet une commission ad hoc a été créée à cet effet. C'est à la suite du rapport produit par cette Commission que le Haut-Commissariat a opté de jumeler cette manifestation avec les cérémonies du 20e Anniversaire ;

- le financement de 2 numéros de O.M.V.S. - MAGAZINE.

Mais un certain nombre de requêtes restent encore sans réponse et le Haut-Commissariat s'attellera à obtenir des sources de financement une réponse positive afin de pouvoir traduire dans le concret les autres activités programmées dont notamment : le film sur l'O.M.V.S., l'exposition itinérante, la Commémoration du 20e Anniversaire de l'O.M.V.S. et l'Inauguration des Barrages.

5.1.5. - Autres Activités

Il s'est agi de la redynamisation des activités de la Commission ad hoc chargée de l'Inauguration des Barrages et de la Commémoration du 20e Anniversaire de l'Organisation.

Le Haut-Commissariat souhaite que ces manifestations soient organisées du 10 au 14 Mars 1992 et qu'elles soient l'occasion d'un évènement médiatique d'importance. C'est pourquoi, il suggère qu'à cette occasion soit organisé le séminaire sur les enjeux de l'Après -Barrages auquel seront conviés les bailleurs de fonds.

Dans ce sens, un programme de travail a été établi, et soumis aux Etats pour déterminer la participation de chacun à ces manifestations et des requêtes de financement ont été adressées aux entreprises qui ont participé aux travaux de la 1ère tranche du programme.

5.2. - RELATIONS EXTERIEURES

Le Haut-Commissariat a participé aux rencontres suivantes :

- à la 5ème réunion du Comité des Experts de l'Association des Organisations Inter-Gouvernementales de l'Afrique de l'Ouest (22 -23 Mars 1991) ;
- à la 5ème Conférence des Responsables de l'Association des Organisations Inter-Gouvernementales de l'Afrique de l'Ouest (25 -26 Mars 1991) ;
- à la 12ème réunion des Experts du MULPOC de l'Afrique de l'Ouest (27 - 30 Mars 1991).

5.3. - ACTIVITES DE TRADUCTION

Outre, les tâches quotidiennes et ponctuelles qui lui sont dévolues, à savoir la liaison entre l'O.M.V.S. et les bailleurs

de fonds anglophones ou ayant l'anglais comme langue de travail, le Haut-Commissariat a eu soit à traduire, soit à réviser et finaliser pour le compte de l'USAID, les documents finals du PPD (Dossier d'Appel d'Offres (Pièce N° III - Amendée), l'Etude du Plan Directeur de Santé pour le Bassin du Fleuve Sénégal et le Plan DIrecteur de Santé (Termes de Référence - version finale).

Les travaux suivants ont été en outre effectués :

- Etude d'exécution de la Centrale (lignes et postes),
- correspondance avec la Banque Mondiale,
- situation des décomptes et engagements (Volet Agriculture),
- projets d'aménagement en vue de la réunion avec les fonds arabes.

En ce qui concerne les publications de l'O.M.V.S. il a été assuré la traduction des Bulletins Hydrologiques et du Dépliant de l'O.M.V.S.

5.4. - LES ACTIVITES DE PROTOCOLE

Dans le cadre de la préparation des réunions statutaires et des réunions techniques, le Haut-Commissariat a été sollicité et a apporté sa contribution pour la bonne tenue de toutes les rencontres durant l'année 1991.

CONCLUSION

Les activités programmées pour 1991 n'ont pas toutes été réalisées. Ceci est dû d'une part à la situation qui a prévalu dans la sous-région malgré les progrès très nets qui ont été enregistrés dans le sens d'une normalisaltion des relations sénégalo-mauritaniennes et à la tension quasi permanente de trésorerie qu'a vécu le Haut-Commissariat, et d'autre part au non aboutissement des requêtes de financement qui ont été adressées à certaines sources de financement. Cependant compte tenu des enjeux dont font l'objet certaines de ces activités, le Haut-Commissariat attire l'attention du Conseil des Ministres sur celles notamment relatives à la Commémoration du 20e Anniversaire de l'Organisation prévue à Nouakchott du 10 au 14 Mars 1992, l'Inauguration des Barrages, devant précéder le prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Dans cet esprit, il est nécessaire que le document portant sur ces manifestations soit adopté afin de permettre au Haut-Commissariat de s'atteler à sa mise en oeuvre.

VI - LA DOCUMENTATION REGIONALE

6.1. - INTRODUCTION

La mise en oeuvre du projet information et après barrages à partir de décembre 1990, le transfert des achives de l'OMVS, la validation et l'implantation du manuel de Gestion des Documents Administratifs et des Archives de l'OMVS ont constitué l'essentiel des activités du Centre Régional de Documentation des Etats del'OMVS (CRDE).

L'objectif principal du projet information et après barrages est de permettre au CRDE de consolider son système documentaire actuel, de s'ouvrir, davantage, aux nouveaux acteurs de l'après-barrages et, spécifiquement, de permettre :

- la consolidation et l'exploitation de bases et banques de données,
- l'enrichissement du fonds documentaire par l'introduction de documents de vulgarisation,
- la formation du personnel du CRDE et celui des antennes nationales,
- la mise à jour des collections des antennes nationales,
- l'élaboration de produits documentaires,
- la mise en oeuvre d'actions de formation, de sensibilisation et de diffusion de l'information en direction des nouveaux acteurs de l'après-barrages, en particulier des groupements de producteurs, et
- l'organisation des échanges d'information avec les services de documentation des Sociétés Nationales d'application des programmes de l'OMVS. Ce projet est financé par le CRDI à hauteur de cent onze mille cinq cents dollars US (111 500 USD).

6.2. - MISE EN OEUVRE DU PROJET

6.2.1. - Commande des équipements

Les procédures de commandes ont été démarrées à partir du 28 décembre 1990 auprès des Sociétés spécialisées dans la distribution des équipements sur place à Dakar et au Canada.

Il s'agit, dans le domaine de l'informatique :

- d'un micro-ordinateur HP Vectra RS/25 C avec une carte d'extention, un écran VGA couleur, un lecteur 3 1/2, un streameur interne de 120 Mo, un interface du MS DOS 4.01, une imprimante LQ 1060 et une souris HP,

- d'un photocopieur Xerox 5014, et

- d'un onduleur Merlin Gérin SX 1 200.

Les équipements de microfilmage ont été commandés par le Chef de la Division des Sciences de l'Information du Bureau du CRDI de Dakar auprès de Bell et Howell Ltd, Canada. Cette commande concerne :

- une caméra de microfilmage file master,
- une développeuse Cordell 240,
- un lecteur monteur de jackets.

Le Haut-Commissariat del'OMVS a obtenu à temps, des autorités sénégalaises, les exonérations nécessaires à l'achats en hors taxe, hors douane de l'ensemble de ces équipements.

Ces commandes ont été suivies et les équipements réceptionnés en état intact et installés dans de très bonnes conditions dans les locaux aménagés à Sant-Louis ; le MIcro-ordinateur et ses accessoires sont dans une salle de quarante mètres carrés, climatisée en split système et possédant les installations électriques telles que spécifiées par le concessionnaire, où ils sont pleinement exploités.

Quant aux appareils de microfilmage, ils sont à moitié installés dans un atelier conçu pour ce genre d'activités, mais il ne sont pas encore opérationnels parce que le CRDE n'a pas pu disposer de la partie de son budget affecté aux produits chimiques et fournitures de laboratoire.

6.2.2. - Formation du personnel

Le gestionnaire de la base des données a suivi une formation à l'utilisation du micro-ordinateur et à l'exploitation du logiciel MICRO/CDS/ISIS au Centre de Documentation du Ministère du Développement Rural et de l'Hydraulique à Dakar. IL est prévu qu'il assure lui-même la formation du personnel restant du CRDE. La formation de l'opérateur de saisie est déjà réalisée, et celle des autres cadres interviendra fin décembre 1991 début janvier 1992.

En ce qui concerne le technicien reprographe, sa formation en maintenance et entretien des équipements a eu lieu à Dakar dns les ateliers de la Sociétés Interface Bureautique, Rank Xerox-distributeur. Nous avons noté, cependant, que la formation que ce technicien a reçu ne lui a pas permis d'installer totalement le développement Cordell 240 de Bell et Howell.

Au mois de Juin 1991, le gestionnaire de la base données a pris part à un séminaire de perfectionnement micro - informatique documentaire niveau 2 organisé à l'EBAD sur la gestion de la documentation agricole.

En août/septembre le CRDE a formé deux stagiaires étudiants de l'EBAD à la pratique documentaire moderne et particulièrement à la saisie des données sur ordinateur.

5.2.3. - Les activités documentaires réalisées

Après l'installation du système d'exploitation MS-DOS 4.01 et du logiciel Micro-cds/ISIS Version 2.3. dans le Micro-ordinateur du CRDE, le gestionnaire de la base des données a débuté la création de celle-ci. Cette opération a d'abord nécessité la mise au point :

- d'une table de définition des champs (TDC),
- d'un bordereau de saisie des données comportant suffisamment de champs pour satisfaire toutes les préoccupations du CRDE et des partenaires, notamment du RESADOC et de la BIEF, et dans la perspective du futur réseau du bassin du fleuve Sénégal (F.Sen-Doc),
- une table de sélection des champs pour la création d'un fichier inversé,
- un format d'affichage.

Cette phase préparatoire qui a entrainé des modifications, des changements des mises à jour de données déjà entrées, nombreuses et variées, pour répondre aux préoccupations de nos partenaires, a fait perdre beaucoup de temps.

Au terme de cette activité, on est parvenu à un système opérationnel qui a permis de créer deux bases de données :

. la première base de données dénommée BIRET est une récupération des données de anciens index du Centre. Cette nouvelle saisie a été précédée d'une sélection des documents en fonction de leur pertinence pour les programmes de développement du bassin du fleuve sénégal, et d'un choix des décripteurs pour éviter les redondances. La base des données BIRET contient actuellement 700 enregistrements.

. la seconde base des données intitulée OMVS est constituée par les données bibliographiques des documents courants reçus par le Centre. Elle contient, aujourd'hui, 400 références.

En exploitant ces deux bases de données, nous avons réalisé unedisquette de 450 enregistrements qui a été communiquée à la Banque Internationale d'Information sur les Etats Francohones (BIEF) volet Gestion des Grands fleuve-Echange d'expertise et de savoir-faire.

Dans le domaine du catalogage et de l'indexation, le nombre des documents traités depuis le début du porjet s'établit à 1000 unités.

. Une bibliographie courante de 300 unités documentairs a été réalisée et difusée en fin décembre 1991. Elle inaugure la série des bibliographies courantes à périodicité régulière qui paraîtront concomitamment avec la réintroduction des données des anciens index

du Centre, tout en tenant compte du vocabulaire AGROVOC utilisé au plan international pour le traitement de la documentation agricole.

Deux logiciels de traitement de texte installés, notamment WORD-PERFECT 5.0, pourraient améliorer l'édition de ces bibliographies au niveau du CRDE.

. Des utilitaires, principalement NORTON en version avancée et PC Shell sont également, disponibles et [illegible] les fichiers de CRDE.

[illegible] diffusion de l'information, le Service Questions - Réponses a reçu 1 200 utilisateurs qui ont consulté sur place plus de 4 300 documents.L'ordinateur permet de répondre plus rapidement et de manière exhaustive aux questions des chercheurs. Nous avons mis au point un fichier de services documentaires (SERDOC)qui facilité le recensement des questions posées par les utilisateurs dans l'année, tout en visualisant leurs noms, adresses et qualités. Il permet également d'identifier les utilisateurs qui n'ont pas rendu des documents empruntés, et d'établir des profils personnalisés.

Pour les correspondants éloignés, le CRDE a mis en service un télécopieur qui permet de leur transmettre plus rapidement les réponses aux questions posées, lorsqu'ils possèdent des récepteurs de télécopies.

En direction des groupements de producteurs, nous avons pris contact avec l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) en vue d'élaborer des fiches techniques, quinze thèmes axés sur le maraîchage dans le Delta et la Moyenne Vallée jugées prioritaires ont été sélectionnées (chou, tomate, manioc, laitue, jaxatu, aubergine, pastèque, melon, concombre, courgette, gombo, haricot vert, pomme de terre, piment et fraisier).

Chaque fiche décrit les variétés techniques culturales, la plantation, l'entretien, les ennemis, a la récolte et la conservation de l'espèce considérée.

Nous nous proposons de faire traduire le contenu de ces fiches dans les trois langues natinales du bassin (wolof, pular, et soninké) et de les enregistrer sur des cassettes de magnétophones à l'intention des paysans qui pourront désormais choisir le français ou la langue nationale selon leur convenance.

6.2.4. - Mission dans les antennes nationales

Le chef du CRDE a effectué, en octobre 1991, une mission dans les antennes nationales du Mali et de la Mauritanie, en vue de s'assurer qu'elles pourraient recevoir et faire fonctionner correctement du matériel informatique prévu par la BIEF. En effet, cette dernière a engagé des crédits pour l'achat de deux unités de travail et deux télécopieurs pour ces antennes.

L'antenne du Mali logée à la Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie (DNHE), dispose de locaux suffisants et d'un responsable de très haut niveau, documentaliste et ingénieur en informatique. Le Directeur de la DNHE a assuré qu'il lui sera affecté le personnel d'appui nécessaire pour le traitement des documents et la maintenance des équipements informatiques.

L'antenne de Mauritanie, initialement à la SONADER, a été transférée à la cellule de l'OMVS au Ministère de l'Hydrauliue et de l'Energie. Ce Ministère qui assure la tutelle de l'OMVS a exprimé le besoin de créer un Centre de Documentation en s'appuyant sur cette antenne qui disposera de locaux et du personnel nécessaire.

Dans les deux antennes, les microfiches et les index déposés par le CRDE sont en bon état. Cependant, les lecteurs de microfiches ne fonctionnent plus et doivent être remplacés. EN outre, ces antennes seront incessament équipés de micro-ordinateurs et de télécopieurs dont les factures sont déjà transmises à la BIEF qui se propose de les acheter.

Les nouveaux responsables des antennes sont nommés et participeront à un séminaire de formation à la méthodologie du CRDE et au logiciel CDS/ISIS au cours du mois de Janvier prochain.

Il nous paraît important de préciser ici que cette mission s'inscrit dans le cadre de l'exécution :

a - de la Résolution n° 108/CM/ML.B du 20 Décembre 1978 qui "demandait au Haut-Commissariat d'aider les Etats à dynamiser les antennes du CRDE et de coordonner son action avec l'ensemble des centres régionaux et nationaux de documentation".

b - du protocole d'accord signé entre la Banque Inter - nationale d'Information sur les Etats Francophones (BIEF) et l'OMVS. Dans le cadre du sommet francophone tenu à Dakar en mai 1989, le centre Saint-Laurent (CSL) s'est vu confier un projet intitulé" Gestion des Grands fleuves-Echanges d'expertise et transfert de savoir faire". Le CSL agit à titre de maître d'oeuvre de ce projet conjointement avec l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

La BIEF a été désignée comme agence d'exécution du volet "documentation-développement d'une base de données sur tous les aspects liés à la gestion des grands fleuves africains" et de mise en place d'un réseau régional d'informations et de documentation. Dans ce cadre, elle a proposé à l'OMVS une coopération pour la collecte et la saisie des données sur le fleuve Sénégal. Les termes de cette coopération prévoient la fourniture, à l'OMVS, des équipements informatiques et des télécopieurs. Et, en contrepartie, l'OMVS, par l'intermédiaire du CRDE et de ses antennes nationales, s'engage à effectuer la collecte des documents sur le fleuve Sénégal selon les normes convenues et à en réaliser des copies sur disquettes pour la BIEF et le réseau des différents centres de documentation intéressés à cette base de données spécialisées. Ce protocole d'accord a pris effet depuis octobre 1991.

- la BIEF a engagé dans son budget de l'exercice 1991 un montant 10 000 000 F.CFA cf (dix millions de francs CFA) por l'exécution de la première phase qui consistait en l'achat et la mise en place des équipements précités dans les antennes nationales et l'acquisition d'un équipement complémentaire pour le CRDE, (terminaux équipés de claviers et système d'exploitationt DOS et une carte multivoie) ; en fait, le fournisseur offre gratuitement un troixième terminal au CRDE.

- le CRDE a élaboré un borderau de catalogage et un fichier de formatage tenant compte des éléments du manuel de la BIEF et qui a permis de préparer une disquette de 45 enregistrements à l'intention de la BIEF. La coopération se poursuit en complémentarité avec les actions du projet information et après-barrages OMVS/CRDI.

6.3. - VALIDATION DU MANUEL DE GESTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES ARCHIVES ET SON IMPLANTATION

6.3.1. - Le manuel de CDAA a été examiné en réunion de coordinati, avec instructions du Haut-Commissaire de revoir les classes, sous-classes, divisions et calendriers d'élimination avec les départements et services de l'Organisation. Auparavant, le CRDE avait préparé et envoyé des exemplaires du manuel aux départements et services de l'Organisation.

Suite aux instructions du Haut-Commissaire mentionnées ci-dessus, et compte tenu du fait que ces manuels envoyés dans les structures du Haut-Commissariat avaient disparu, des extraits de l'original ont été préparés et expédiés aux départements et services pour faciliter et illustrer des rencontres avec l'archiviste du Centre aux fins d'arrêter définitivement les classes, sous-classes, divisions et les délais du calendrier d'élimination.

L'implantation du manuel définitif se fera progressivement dans les départements et services de l'OMVS à Dakar, à Saint-Louis, à Diama et à Manantali tout au long de l'année 1992.

6.3.2. Transfert des documents administratifs et des archives

PLus de vingt (20) tonnes de dossiers de documents administratifs et d'archives ont été empaquetés dans les bureaux de l'OMVS à DAKAR et transférés, par camions, dans le dépôt des archives de l'OMVS à Saint-Louis (locaux de Ndar Toute).

Parallèlement, les dossiers du Conseiller Juridique et ceux du DDC ont été inventoriés.

6.4. - CONCLUSION

Les activités de mise en oeuvre du projet, durant cette année ont donc permis :

- d'aménager leslocaux et d'y installer les équipements,
- d'assurer la formation d'une partie du personnel du CRDE,
- de créer des bases de données,
- de débuter l'élaboration des produits documentaires et
- d'effectuer une mission dans les antennes nationales de Mauritanie et du Mali.

Des démarches sont entreprises pour l'organisation du réseau d'informations dans la période de l'après-barrage, notamment, la mise en place d'un système informatisé de gestion de l'information comprenant des ordinateurs, des terminaux et des fax dans les locaux du CRDE à Sait-Louis et dans les antennes nationales du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal (le Centre de documentation du MDRH antenne nationale du Sénégal est doté d'une unité de travail informatique depuis plusieurs années).

Il faut cependant signaler que ces résultats ont été obtenus dans des circonstances très difficiles à cause des difficultés de trésorerie que traverse l'OMVS, et du fait desquelles, l'atelier de microfilmage n'a pu fonctionner faute de crédits pour acheter les produits et fournitures de laboratoire. Le bureau du Chef de Section de Documentation, la salle de lecture, la salle des caméras où sont installés un terminal d'ordinateur, des appareils de lectures et toutle matériel de reprographie du Centre ne sont pas climatisés. Ces équipements qui représentent un investissement considérable ne fonctionnent pas à leur optimum et risquent de se détériorer à cause de la chaleur.

Mais le Centre ayant, on le sait, un rôle important et multiple, tant aurpès des cadres de l'OMVS, que des acteurs de l'après-barrages, car son information contribue aux développement, en tant qu'outil d'aide à la décision et à la création des projets, en tant qu'outil de travail, en tant qu'instrument facilitant la formation, en tant que patrimoine commun de savoir et facteur d'échange entre les intervenants. L'organisation d'un réseau d'information cohérent et efficace rendant l'information à la fois rapidement et aisément accessible et fournissant au monde rural et industriel les données les plus récents qui l'intéressent est, à n'en pas douter, essentiel.

Il convient donc de trouver une solution aux difficultés financières du CRDE afin de permettre son fonctionnement optimal pour répndre aux besoins sans cesse croissant et pressant des utilisateurs et être en harmonie avec les accords avec les bailleurs de fonds engagés dans le renforcement de notre outil précieux d'information.

VII - LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

7.1. - ACTIVITES COURANTES DE GESTION

7.1.1. - Etat d'exécution du budget 1991 au 30/10/1991

Afin de permettre au Conseil des Ministres d'apprécier les propositions budgétaires pour 1992, le document relatif à l'état d'exécution du budget 1991 au 31/10/1991 a été élaboré et fait partie des documents préparatoires à la Session budgétaire.

7.1.2. - Lancement des appels d'offres des marchés finances par le budget de fonctionnement (fournitures de bureau, carburant, entretien et réparation des machines, équipement des bureaux).

La situation de trésorerie ne lui permettant pas d'honorer les engagements couvrant l'exercice considéré, l'Organisation est contrainte de procéder à des règlements au comptant, sauf pour les fournitures de bureau.

7.1.3. - Plans mensuels de trésorerie

La situation de trésorerie n'a pas permis l'exécution convenable des plans de trésoreire arrêtés.

7.1.4. - Situation financière de l'O.M.V.S.

La situation évoquée dans le rapport d'activités intérimaire de Juin 1991 n'a pas favorablement évolué.

L'Organisation reste confrontée à des difficultés financières chroniques, la situation s'aggravant de jour en jour.

7.1.4.1. - Contribution des Etats-Membres

Comme souligné dans le rapport intérimaire, bien que les prévisions de ressources du budget de fonctionnement de l'OMVS soient passées de 505 867 737 F.CFA en 1981 à 1 251 262 458 F.CFA en 1991, soit plus du double, les contributions demandées aux Etats-Membres sont restées dans des limites relativement modérées en raison de la prise en compte dans les recettes budgétaires d'une part, de la contribution des sources de financement au fonctionnement des barrages (essentiellement barrage de MANANTALI), et d'autre part des redevances dues par les usagers de l'eau régularisée.

A la date du 31/12/1991 les Etats doivent 1 096 128 669 Francs de contributions dont 451 701 054 au titre des arriérés et 644 427 615 Francs au titre de l'exercice 1991 (cf. annexe I).

a) - Arriérés de contribution

Il est à noter qu'au titre de l'exercice 1990 seul le SENEGAL est à jour, mais reste cependant débiteur de l'intégralité de sa contribution de l'exercice 1989 d'un montant de 232 609 001 F.CFA.

Le Mali pour l'exercice 1990 reste devoir 179 778 558 F.CFA, et la République Islamique de Mauritanie restant redevable de 39 313 455 F.CFA pour le même exercice.

b) - Contribution 1991

Au 31/12/91 aucun Etat n'a fait de versement au titre de la contribution sur l'exercice 1991.

7.1.4.2. - Redevances d'eau

Le règlement des redevances aurait pu atténuer les difficultés de trésorerie découlant du non versement des contributions.

Malheureusement depuis leur institution en 1987, l'Organisation n'en n'a recouvrer que 64 122 508 F.CFA sur un total dû s'élevant à 884 754 112 F.CFA (cf. annexe II).

Ainsi, en tenant compte de ce que la part des redevances dans les budgets des Structures d'Exploitation des Barrages représente 11 % en 1987, 35 % en 1988, on comprend aisément les difficultlés auxquelles se heurte le Haut-Commissariat pour assurer le fonctionnement des dites Structures et singulièrement celle de DIAMA dont le budget ne bénéficie pas de financement extérieur.

7.1.4.3. - Trésorerie

Du 1er.01 au 31/12/1991, l'OMVS n'a reçu que 370 034 565 Francs au titre des contributions dont 95 000 000 du Mali, 186 772 609 de la Mauritanie et 88 261 956 du Sénégal.

S'agissant des redevances, les encaissements enregistrées se chiffrent à 16 224 000 Francs dont 11 658 400 Francs de la SONEES/SENEGAL 4 565 600 de la SONADER/MAURITANIE.

7.2.5. - Effectifs

Au 31 Décembre 1991, les effectifs de l'Organisation sont de 238 agents (57 cadres et 181 agents d'exécution) ainsi répartis :

a) Haut-Commissariat	120	(dont 37 cadres)
b) DIAMA	36	(dont 5 cadres)
c) MANANTALI	82	(dont 15 cadres).

Répartition des postes de cadres entre Etats-Membres

- MALI	20
- MAURITANIE	20
- SENEGAL	17
TOTAL	57

7.2.6. - Mouvements du personnel enregistrés

. Remplacements

1°) Personnel Cadre

. Le Directeur de l'Infrastructure Régionale,nommé à la Session de Février 1991 a pris service le 8 Avril 1991.

. Le Directeur du Développement et de la Coordination ainsi que le Conseiller Juridique, ont pris service en Juillet 1991.

. Le Commissaire aux Comptes et le Contrôleur Financier ont pris service en Octobre 1991.

2° Agent d'exécution

Suite au départ à la retraite de la Secrétaire du Centre Régional de Documentation, il a été procédé à un remplacement, l'intéressée a pris service en Mars 1991.

- Départs définitifs

L'expert hydroagricole au niveau du DDC, sur sa deamnde a été remis à la disposition de la MAURITANIE.

- Agents d'exécution

Démission d'un chauffeur pour faute grave.

- Recrutement

1 Infirmier d'Etat à MANANTALI.

3° - Personnel des Secteurs des Eaux Souterraines
(Rosso Mauritanie, Saint-Louis, Manantali)

Conformément à la décision du Conseil des Ministres relativement au transfert de Secteurs aux Etats, les dispositions nécessaires ont été prises par le Haut-Commissariat pour la prise en charge par les Etats du personnel des trois secteurs pour compter de Janvier 1992.

ANNEXE I

SITUATION DES CONTRIBUTIONS

AU 31.12.91

ETATS-MEMBRES	Exercice 1989			Exercice 1990			Exercice 1991			Total des impayés
	Montant des contribut.	Paiements	Reliquat	Montant des contribut.	Paiements	Reliquat	Montant des contribt.	Paiements	Reliquat	
MALI	224.959.381	224.959.381	-	217.313.801	37.535.243	139 978 558 179.778.558	215.768.231	-	215.768.231	[illegible] ← corriger
MAURITANIE	210.672.590	210.672.590	-	207.638.575	168.325.080	39.313.495	209.575.192	-	209.575.192	[illegible]
SENEGAL	232.609.001	-	232.609.001	223.261.956	223.261.956	-	219.084.192	50 000 000	219.084.192	[illegible] = 401 693 693
TOTAUX	668.240.972	435.631.971	232.609.001	648.214.332	429.122.279	219.092.053	644.427.615	-	644.427.615	[illegible]

ANNEXE II.

SITUATION DES REDEVANCES DUES A L'O.M.V.S.
AU 31.12.1991

REDEVABLES	Ex 1987	Ex. 1988	Ex. 1989	Ex. 1990	Ex 991	TOTAL DU
C.S.S.	171.000.000	156.316.800	152.607.240	159.440.400	152.[illegible]7.520	791.631.960
SOCAS	- (1)	2.128.000	727.244	2.485.200	1.6[illegible]1.600	6.982.044
SONEES	- (2)	- (2)	- (2)	-	-	-
S.A.E.D.	500.000	3.736.200	7.610.200	5.426.200	4.745.000	22.017.600
SONADER	Non redevable	- (3)	-	-	-	-
TOTAUX	171.500.000	162.181.000	160.944.684	167.351.800	158.654.120	820.631.604

NB/ (1) - La SOCAS a payé en 1988 sa redevance de l'année 1987 qui était de 1.850.000 F CFA

(2) - La SONEES s'est acquittée au début du mois d'AOUT 1990 de ses redevances 1987, 1988, 1989, 1990 et 1991 pour 57.258.400 F. CFA.

(3) - La SONADER a payé ses redevances des années 1988, 1989, 1990 et 1991 pour 5.014.100 Frcs

ANNEXE III

SITUATION DE L'EXECUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DU HAUT-COMMISSARIAT - EXERCICE 1991

A LA DATE DU 31/10/91

CHAPITRES		Inscription	Engagements	Reliquat de crédit	Taux exéc.	Paiements	Ecart entre Engagements Paiements	% Paie. Enga.
CHAP.I	DEPENSES DE PERSONNEL	404 416 430	282 649 776	121 766 654	69,89	250 701 634	31 948 142	88,70
CHAP.II	DEPENSES DE MATERIEL	148 695 820	78 533 943	70 161 877	52,82	65 666 903	12 867 040	83,62
CHAP.III	DEPENSES D'EQUIPEMENT	10 137 100	657 780	9 479 320	6,49	657 780	-	100,00
CHAP.IV	AUTRES DEPENSES	13 650 000	6 120 084	7 529 916	44,84	5 591 084	529 000	91,36
CHAP.V	PROVISIONS	18 764 181	6 149 960	12 614 221	32,77	6 149 960	-	100,00
	TOTAL	595 663 531	374 111 543	221 551 988	62,81	328 767 361	45 344 182	87,88

ANNEXE

B U D G E T 1991

RECAPITULATIF EXECUTION - BUDGET 1991 DES STRUCTURES

I N I T I T U L E	Inscription initiale	Inscript. après remaniement	Engagements	Reliquat crédit	Taux d'exécution	Paiements	Ecarts entre engaments et paiements	Paiements en %
CELLULE D'EXPLOITATION (au 31.10.91)	17.917.701	=========	11.382.811	6.534.890	63,53	10.330.060	1.052.751	[illegible]
- Dépenses de Personnel	14.150.701		9.174.676	4.976.025	64,84	8.121.925	705.645	86,25
- Dépenses de Matériel	3.767.000		2.208.135	1.558.865	58,62	2.208.135	-	100
- Dépenses d'Equipement	-							
STRUCTURE D'EXPL. MANANTALI (au 30.11.91)	471.718.568	=========	418.878.868	52.839.700	88,80	283.594.123	135.284.745	,70
- Dépenses de Personnel	184.031.183		157.922.195	26.108.988	85,81	141.568.728	16.353.467	,84
- Dépenses de Matériel	74.924.515		65.313.037	9.611.478	87,17	33.502.024	31.811.013	,29
- Dépenses d'Equipement	49.300.000		43.474.110	5.825.890	88,18	32.723.665	10.750.445	,77
- Dépenses d'Entr. des Ouvrages	127.462.870		118.578.251	8.884.619	93,03	44.832.431	73.745.820	,50
- Stage de Formation	36.000.000		33.591.275	2.408.725	93,31	30.967.275	2.624.000	,18
STRUCTURE D'EXPL. DIAMA (au 31.10.91)	165.962.658	=========	76.894.173	89.068.485	46,34	62.282.009	14.612.164	81,00
- Dépenses de Personnel	75.269.658		55.053.590	20.216.068	73,15	40.966.926	14.086.664	4,42
- Dépenses de Matériel	62.193.000		18.839.714	43.353.286	30,30	18.314.214	525.500	,22
- Dépenses d'Equipement	5.500.000		-	5.500.000	0,00	-	-	-
- Dépenses d'Entr. des Ouvrages	23.000.000		3.000.869	19.999.131	13,05	3.000.869	-	0
TOTAL STRUCTURES	655.598.927		507.155.852	148.443.075	77,66	356.206.192	150.949.360	6

VIII - AUTRES ACTIVITES

8.1. - ADHESION DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE A L'OMVS

Suite au mandat donné par le Conseil des Ministres à sa 31ème Session Ordinaire, le Haut-Commissariat avait élaboré un projet d'Accord-Cadre de Copération avec la Guinée, sur la base de la stratégie d'adhésion adoptée par le Conseil.

Ce projet a été communiqué à la Guinée, en vue de sa finalisation et de sa signature.

Compte a été rendu au Conseil des Ministres à sa 32ème Sessio Ordinaire, a cette occasion, le Conseil, après avoirréitéré son souhait de voir la République de Guinée adhérer rapidement à l'OMVS, a invité le Haut-Commissariat à poursuivre les démarches entreprises dans le cadre du mandat qui lui a été donné par la 31ème Session Ordinaire en vue de leur aboutissementdansles meilleurs délais.

L'Ambassadeur de la République de Guinée qui représentait son Etat à cette Session, tout en se félicitant de l'intérêt soutenu manifesté à l'endroit de son Etat, en vue de son adhésion à l'Organisation, s'est engagé à rendre compte des résultats significatifs atteints par l'OMVS ainsi que des perspectives heureuse dont elle est porteuse dans la mise en oeuvre de la politique de coopération et d'intégration économique sous-régionale.. Les contacts qui se sont poursuivis n'ont pas encore permis d'aboutir à des résultats concrets.

La Guinée a été invitée à assister à la 33ème Session Ordinaire en qualité d'Observateur.

8.2. - LITIGES DE TRAVAIL

8.2.1. - Litiges issus de la restructuration

Suite à la recommandation de la 32ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres, le Haut-Commissarait a poursuivi les contacts avec l'Etat sur le dossier ; la décision rendue par le Tribunal du travail a fait l'objet d'un appel par les travailleurs concernés ; l'Etat siège en a été informé.

8.2.2. - Autres litiges

8.2.2.1. - Requête pour paiement indemnité de responsabilité.

Le Tribunal a débouté l'agent le 16/7/1991.

8.2.2.2. - **Demande d'annulation d'une décision de démission**

Convoqué à l'Inspection du Travail, le Haut-Commissaire a confirmé son refus de revenir sur une démission régulièrement acceptée.

8.2.2.3. - **Licenciement d'un délégué du Personnel.**

Le 30/12/1991 l'Inspection du Travail a autorisé le licenciement d'un délégué du Personnel qui avait empêché l'accès des bureaux de la Rue Carnot à l'ensemble du Personnel le 25/11/1991 pendant plusieurs heures, en fermant les portes et détenant les clés par devers lui.

8.3. - LA QUESTION DES SYNDICATS AU SEIN DE L'O.M.V.S.

Le problème de l'affiliation des travailleurs de l'OMVS à des Centrale syndicales Nationales dont les conséquences sur le caractère régional de l'O.M.V.S. ont été signalées à la 32ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres reste.

Le Haut-Commissariat a pris acte de l'adhésion des travailleurs de Manantali et du Haut-Commissariat (DAKAR) à leurs Centrales syndicales Nationales respectives.

8.4. - REVENDICATION DES AGENTS DE MANANTALI

Conformément à la recommandation de la 32ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres les taux pour l'électricité fourni aux agents de cette structure a été maintenu et appliqué. Les autres revendications des agents (cf. rapport d'activités au 30/06/1991) ont été satisfaites dans la limite des textes et des possiblités de l'Organisation, suite aux missions effectuées par le Haut-Commissariat et dont l'une était conduite par le Haut - Commissaire.

A cette occasion le Haut-Commissaire a rencontré les Délégués du Personnel, tenu une assemblée avec l'ensemble du Personnel, ce qui a contribué à détendre l'atmosphère et facilité la recherche de solution.

CONCLUSION GENERALE

Il ressort de ce rapport annuel que l'Organisation risque très bientôt de passer de la paralysie à l'asphyxie totale si une thérapeutique appropriée ne lui était pas administrée ; sans plus tarder.

En effet, la tension de trésorerie endémique, résultant du non-paiement des contributions et des redevances, les agressions internes et externes consécutives à la crise qui secoue la sous-région depuis deux ans, ont eu pour conséquences le ralentissement des activités et l'aggravation de l'endettement de l'Organisation, mettant ainsi à rude épreuve sa capacité de résistance aux tentatives de destabilisation dont elle est l'objet depuis quelques années déjà.

Il est, par conséquent, indispensable de traduire en actes concrets les déclarations politiques, si l'on ne veut pas voir s'envoler en fumée l'espoir d'unité, de solidarité et de croissance que les Etats et les populations de la sous-région entretiennent depuis vingt trois ans au prix d'énormes sacrifices.

C'est pourquoi, le Haut-Commissarait suggère au Conseil des Ministres les mesures salutaires suivantes :

- mettre à la disposition de l'Organe exécutif les ressources réelles nécessaires à son fonctionnement normal et à la poursuite de son Programme, garantissant ainsi sa crédibilité et son autorité ;

- faire appliquer les textes et les décisions de l'Organisation dans les différents pays et rétablir le Haut-Commissariat dans ses prérogatives de maîtrise d'ouvrage du Programme d'Infrastructure Régionale, notamment dans le cadre des contacts bilatéruax entre les Etats et les partenaires au développement ;

- prendre les dispositions qui s'imposent en vue de la mise en place des Organes de l'Agence de Gestion des Ouvrages communs de l'OMVS au cours de l'année 1992 ;

- mettre en place les structures-relais dont les projets de textes ont été élaborés et soumis au Conseil des Ministres depuis 1988 ;

- consolider et renforcer les structures nationales de suivi et de coordination des activités de l'OMVS ;

- intégrer dans les Plans et Programmes Nationaux de développement le Programme d'Infrastructure de l'OMVS en tant qu'élément de la politique de développement des pays-membres ;

- réserver une place de choix aux activités de l'Organisation dans les Programmes Nationaux d'information ;

- donner les orientations au Haut-Commissariat en vue d'adapter les structures et les textes organiques de l'OMVS au nouveau contexte économique sous-régional et international.